

INTRODUCTION

1. La Guinée s'est engagée depuis 1996 à travers diverses politiques et stratégies de développement et son Programme genre et développement (1998-2003), à intégrer la dimension genre dans toutes ses interventions, qu'elles soient réalisées par ses propres moyens ou en collaboration avec ses partenaires au développement. Pour le gouvernement, il s'avère important de procéder à une évaluation générale de la situation de genre en Guinée afin de pouvoir renforcer ou à initier des actions de développement sensibles en genre. Pour ce qui est des partenaires (bailleurs de fonds, agences d'exécution, opérateurs publics et organisations de la société civile), leur intérêt pour la question et leur volonté à consolider les acquis dans le domaine nécessitent qu'une mise au point soit faite et que des axes d'actions de politiques, de stratégies et de programmes soient définis en fonction des enjeux à relever pour une réelle intégration du genre dans les efforts de développement du pays.

2. Pour sa part, le Conseil des Directeurs Exécutifs de la Banque Mondiale s'est engagé, depuis septembre 2001, à mettre en œuvre une stratégie d'intégration de la dimension Genre dans ses opérations et stratégies proposées dans le document « Integrating Gender into the World Bank Work : A Strategy for Action », publié en janvier 2001. Lié à cela, la Banque mondiale a décidé d'engager, en étroite collaboration avec certains gouvernements africains dont la Guinée, un processus d'évaluation intitulé « Strategic Country Gender Assessment ou SCGA ». L'objectif, à terme, étant de susciter et promouvoir, par un dialogue de politique, plus d'actions visant un renforcement des acquis en matière de genre et développement dans le pays. A court terme, il s'agit de parvenir à une meilleure intégration de la dimension genre dans la préparation et la mise en œuvre de stratégies comme la stratégie d'assistance du pays et celle concernant la réduction de la pauvreté.

3. Pour la réalisation de cette Évaluation, une équipe pluridisciplinaire, conduite par une experte en genre et égalité entre les sexes, a été mobilisée pour collecter et analyser les données nécessaires selon une différenciation de genre et en collaboration avec les différents partenaires de la société civile et du développement intervenant au plan sectoriel. Le présent rapport, élaboré après exploitation des cinq rapports sectoriels produits, comprend trois parties : (1) Le profil de genre en Guinée avec un accent particulier sur les disparités de genre existantes dans différents secteurs ; (2) l'analyse du contexte national en matière de genre à travers les mécanismes nationaux mis en place ; (3) les principales contraintes, enjeux, axes stratégiques et actions prioritaires sensibles au genre.

1. PROFIL DE GENRE EN GUINEE

4. En dépit de la volonté affichée du gouvernement, des principes énoncés le plus souvent et des actions entreprises 1984 pour la promotion de la femme, et plus récemment en 1996, en faveur de l'égalité entre les sexes, on relève encore des disparités ou écarts importants entre hommes et femmes dans les secteurs politique, juridique, économique et social comme le laissent apparaître le *CADRE 1* et les situations décrites par la suite.

CADRE 1 : Principales disparités de genre dans 5 domaines sectoriels

Domaine	Ecart entre Hommes et Femmes	Source
1) Economie (production et marchés) En terme d'apport au PIB : Agriculture Industrie Services Emploi secteur privé Emploi secteur public Emploi secteur informel	37 % de femmes / 17,7 % d'hommes 23,6 % de femmes / 37,6 % d'hommes 39,4 % de femmes / 44,7 % d'hommes 9,3 % de femmes / 89,7 % d'hommes 22 % de femmes / 78 % d'hommes plus de 50 % de femmes (environ 75 % en milieu rural)	ACGD, 2002 ACGD, 2002 ACGD, 2002 AGUIPE, 2000 MASPFE, 2000 EIBC, 1995
2) Economie des ménages Activités agricoles non rémunérées recherche bois de chauffe recherche de l'eau faire la cuisine faire le marché autres travaux ménagers	80 % main d'œuvre féminine active dans l'agriculture, souvent comme aides familiales 45,5 à 55,5 % de femmes / 31 % des hommes 73,5 % de femmes / 23,6 % d'hommes 68,7 % de femmes / 1,1 % d'hommes 52 % de femmes / 14,1 % d'hommes 77 % de femmes / 24,6 % d'hommes	EIBC, 1995 EIBC, 1995
Education Niveau d'instruction Taux d'analphabétisme Enseignement primaire taux de scolarisation % au terme du cycle primaire Effectif corps enseignant Enseignement secondaire inscription Effectif corps enseignant Enseignements technique et FP Inscription Enseignement supérieur et RS Inscriptions Effectif corps enseignant	34 % de femmes / 66 % d'hommes 79,4 % de femmes / 44,5 % d'hommes 63 % de filles / 79 % de garçons 48 % de filles / 72 % de garçons 23,5 % de femmes / 76,5 % d'hommes 28 % de filles / 72 % de garçons 10 % de femmes / 90 % d'hommes 39 % de filles / 61 % de garçons 12,5 % d'étudiantes / 87,5 % étudiants 3 % de femmes / 97 % d'hommes	EIBC, 1995 SNA/MEPU, 1998 MEPU/EC, 2002 MEPU/EC, 2002 MEPU/EC, 2002 MEPU/EC, 2002 MEPU/EC, 2002 METFP, 2000 MESRS, 2000 MESRS, 2000
Santé et sida Taux de mortalité maternelle Taux de mortalité infantile Taux de fécondité Utilisation contraceptifs Taux prévalence Sida % de femmes infectées par le Sida Personnel soignant Personnel féminin	528 pour 100.000 naissances 98 pour 1.000 enfants 5,5 enfants par femme 4 % de femmes / 9 % d'hommes 2,8 % 2 femmes sur 1 homme 1 médecin pour 8.304 habitants ; 1 sage-femme pour 20.535 habitants ; 1 aide de santé pour 5.366 habitants Faible représentation au niveau décisionnel	EDS II, 1999 EDS II, 1999 EDS II, 1999 EDS II, 1999 Enquête nationale, 2002 „ „ „ EIBC, 1995
Droit Inégalités de droits avec des articles du code civil et du code du travail discriminatoires envers les femmes Inégalités de faits dans la société qui ne permettent pas aux femmes de jouir de leurs droits	mariage, domicile, puissance paternelle, divorce... et harcèlement sexuel Polygamie, violences physiques et morales dont l'excision (98,6 % de femmes), mariage forcé, héritage et autres facteurs socioculturels	Code civil, code du travail, code pénal Etudes et enquêtes (EDS II, 1999, sondage hôpital, 2000.
Participation politique Gouvernement Assemblée nationale Cour Suprême CES CNC Gouverneurs Préfets et sous préfets Maires Maires adjoints Conseillers municipaux Présidents de CRD	3 femmes ministres / 19 hommes 22 femmes députés / 114 hommes 3 femmes juges / 11 hommes 10 femmes / 35 hommes 0 femme / 9 hommes 0 femme / 8 hommes 0 femme / 33 préfets et 302 s-préfets 3 femmes maires / 35 hommes 17 femmes / 65 hommes 105 femmes / 496 hommes Aucune femme	MASPFE, 2000 et actualisation données 2002

1.1 LES DISPARITES DE GENRE DANS LES ACTIVITES ECONOMIQUES

1.1.1 Dans les secteurs de production et de marchés

5. Selon les données statistiques disponibles en 2000¹, les femmes guinéennes représentent 52 % de population totale du pays estimée à 7 845 380 habitants. Selon l'Enquête Intégrale Budget Consommation (EIBC) en 1995, elles constituaient 51,5% contre 48,5% d'hommes. Parmi cette proportion de femmes, 75% vivent en milieu rural contre seulement 25% en milieu urbain, avec plus de la moitié localisée à Conakry. Environ 80 % de la main d'œuvre féminine est économiquement active dans l'agriculture. Mais, si l'on se réfère à l'Enquête Agricole Permanente (EAP) réalisée en 1995-1996, la main-d'œuvre permanente agricole serait de 26.324 personnes dont 337 femmes, soit 1,28% (environ 1 femme pour 100 hommes). S'agissant de la main d'œuvre temporaire, les femmes représentaient, sur un effectif de 79.195 employés, 16.392 femmes soit environ 26 femmes pour 100 hommes. Ainsi, pour l'essentiel, la main d'œuvre féminine est essentiellement utilisée dans les travaux d'aides familiales (agricoles et ménagers) non rémunérés et sa contribution économique n'apparaît pas dans la comptabilité nationale.

6. L'économie guinéenne, en terme d'apport au PIB, est largement dominée par les services qui représente 43 % du PIB, suivi par l'industrie (33 % du PIB) et par l'agriculture (24% du PIB). La contribution des femmes est plus élevée que celle des hommes dans le secteur agricole (37,0 % du PIB contre 17,7% pour les hommes), plus faible dans le secteur industriel (23, 6% pour les femmes contre 37,6% pour les hommes) et dans les services (39,4% pour les femmes contre 44,7% pour les hommes)²

7. En terme d'emploi, il faut distinguer le secteur moderne privé, où la proportion de femmes est très faible : 9,3% contre 89,7 % d'hommes³. Dans le secteur public, les femmes ne représentent que 22 % des effectifs contre 78 % d'hommes (sur un total de 51.000 agents)⁴. Elles occupent, pour l'essentiel, des statuts professionnels situés à des échelons subalternes avec 63 % dans la hiérarchie C, 24 % dans la hiérarchie B et 14 % dans la hiérarchie A. En dépit des conventions de l'OIT que la Guinée a ratifiées⁵ (52 conventions internationales portant sur les droits fondamentaux du travail), il existe des écarts de revenus entre travailleurs et travailleuses et dans le domaine de la protection sociale où la puissance paternelle appliquée est souvent source de discriminations défavorables aux femmes.

8. Dans le secteur informel⁶ où se concentre, en dehors de l'agriculture, l'essentiel des activités économiques des femmes, certaines statistiques encore peu exhaustives, révèlent un taux de présence des femmes⁷ dépassant 50 %. Plus actives dans les centres urbains⁸, les femmes restent dominantes principalement dans les sous secteurs de la restauration, de l'artisanat, de la transformation de produits locaux et du petit commerce. En milieu rural, les femmes sont plus présentes (plus de 75 %) dans les

¹ UNICEF/CONAKRY/REP de GUINEE, Situation des femmes et des enfants/ Programme de coopération 2002-2006. Novembre 2000.

² Selon les estimations de l'ACGD en 2002

³ AGUIPE, 2000. ... Sur les 16.883 travailleurs guinéens du secteur privé employés par 334 entreprises, les salariés du sexe féminins sont au nombre de 1.582.

⁴ MASPFE, Situation des femmes travailleuses de Guinée : Accès aux instances de prise de décision et aux postes de responsabilités, Conakry, 2000.

⁵ Lois garantissant la protection de la maternité, un salaire égal pour un travail égal, et l'obtention directe des allocations familiales du ménage.

⁶ Dans ce secteur, l'analyse de l'emploi des femmes est hypothéquée par des données non fiables ainsi que par des problèmes de définition de ce qui constitue une activité économique pour les femmes surtout dans ce domaine.

⁷ Cf. DSRP-Groupe thématique « Genre Population & Développement », rubrique Population, Genre, secteur privé et Emploi. Source : EIBC, 1995

⁸ Étude de la place des femmes dans le secteur informel, MASPFE/DSRP, 2001/2002.

activités artisanales comme la vannerie, la poterie, la teinture, le cardage et filage du coton et la saponification ou fabrique de savon et autres.

9. Au delà de la représentation quantitative des femmes et de leur contribution aux différentes activités économiques, il faut souligner qu'il existe des disparités pour ce qui est de : (1) leur accès au financement (crédit, subventions ou autres) et à des technologies appropriées, ce qui contribue à les confiner à des méthodes et systèmes d'exploitation très peu productives et rémunératrices et à limiter les initiatives en matière d'activités génératrices de revenus ; (2) l'analphabétisme et les stéréotypes qui empêchent les femmes de se lancer dans des secteurs non traditionnels plus lucratifs et qui les confinent dans des stratégies fondées sur la solidarité et l'exploitation de réseaux établis entre femmes à travers les groupements et associations de base.

10. En somme, l'économie de marché est encore fortement dominée par les hommes, les femmes ne jouant qu'un rôle secondaire et n'exploitant que des activités de faibles rendements et productivité d'où elles ne tirent que des revenus destinés à la consommation directe du ménage et, très souvent, pour faire face aux responsabilités dévolues aux hommes.

1.1.2 Dans L'économie des ménages

11. L'économie des ménages (ou économie domestique)⁹ varie selon que l'on se place en milieu urbain ou rural. En zone urbaine, les femmes sans emploi rémunéré ont la responsabilité des activités liées au ménage qu'elles assurent, pour l'essentiel, sans la contribution des hommes. Celles qui sont occupées à un emploi rémunéré (privé ou public) utilisent, pour faciliter leurs tâches, des jeunes filles travaillant de manière informelle comme domestiques¹⁰. En milieu rural, les femmes ont entièrement la responsabilité de ces travaux, et souvent avec l'aide des enfants, à côté des tâches qu'elles assument en tant qu'actifs agricoles pour fournir près de 53,3% de la main-d'œuvre agricole contre 46,7% chez les hommes qui contrôlent plus de 75 % des exploitations agricoles (EIBC, 1995).

12. Toujours selon les mêmes sources, les écarts sont importants dans l'économie des ménages car ce sont les femmes qui contribuent, pour l'essentiel, aux activités ménagères que sont : la recherche du bois de chauffe (31% des hommes contre 45,5 de femmes ou 55,5 % de femmes rurales)¹¹ ; la recherche de l'eau (23,6 % d'hommes contre 73,5 % de femmes) ; la cuisine (1,1 % d'hommes contre 68,7% de femmes) ; le marché (14,1 % d'hommes contre 52 % de femmes) ; et les autres travaux ménagers (le nettoyage, la lessive, les soins aux enfants et personnes âgées) sont assurés pour 24,6 % par les hommes contre 77 % de femmes. Ces chiffres démontrent l'ampleur des travaux ménagers dans le pays, travaux qui s'exécutent dans des conditions difficilement supportables et qui nécessitent beaucoup d'énergie et de temps. Le temps de travail de la femme rurale a été estimé, en moyenne, à 17 heures par jour dont 7 heures, au moins, sont consacrées aux activités de ménages¹². En outre, dans le secteur d'énergies traditionnelles (bois de feu et charbon de bois) représente 80 % de la consommation en énergie, le plan d'action du gouvernement n'est pas encore mis en œuvre. Alors que les actions envisagées concernent essentiellement les populations défavorisées qui ont un grand besoin d'accès à des sources énergétiques compatibles avec leurs capacités de les acquérir et de les gérer¹³.

13. En dépit de la large contribution des femmes à l'économie domestique et de leur apport substantiel en terme de revenus non agricoles et de main d'œuvre agricole, les disparités de genre persistent

⁹ Dans le « jargon » du genre, les travaux domestiques sont aussi qualifiés travaux de reproduction.

¹⁰ D'une manière générale, il n'existe pas, en milieu urbain, de données chiffrées sur la contribution de l'homme et de la femme à l'économie de ménage

¹¹ Il semble y avoir un paradoxe sauf si l'on distingue le petit bois de chauffe (utilisé par les femmes) et le bois (vendu par les hommes).

¹² Mise à part cette enquête, peu d'études ou d'analyses ont été approfondies sur la question d'allocation du temps de travail des femmes et des hommes dans les différents secteurs d'activités (voir détails en Annexe 2).

¹³ DSRP, document de travail genre, population et développement, octobre 2001.

principalement à deux niveaux : (a) l'accès aux ressources productives et (b) les inégalités dans le contrôle des moyens de production et des revenus qui en sont tirés. Bien que le travail de la terre soit collectivement exécuté par les hommes et femmes, ces dernières constituent la principale force de travail mais les parcelles qu'elles mettent en valeur appartiennent aux hommes. L'EAP 95-96 révèle que la superficie des parcelles sous la responsabilité des femmes ne représente que 10,5% contre 89,5% sous la responsabilité des hommes. Dans certaines régions du pays, ce pourcentage est inférieur à 5% (0,3% à Kankan ; 3,5% à Kindia). A cela s'ajoutent l'accès difficile des femmes à l'eau (réalisations hydrauliques insuffisantes) et la faiblesse à s'insérer dans des réseaux permettant d'acquérir les engrais et semences à crédit.

14. En matière de crédit, le statut de chef de ménage utilisé souvent (qui offre plus davantage aux hommes), la faiblesse des revenus et l'absence de moyens de garantie, particulièrement des femmes, limitent les possibilités d'accès au rare financement bancaire offert. L'EAP 95-96 a montré que sur un effectif de 69.429 bénéficiaires de crédit, 20,85% seulement sont de sexe féminin. Les formes de crédit les plus usitées par les femmes sont les tontines ou les emprunts auprès de parents ou amis. Environ 41% des utilisateurs de tontines sont des femmes. En seconde position, se classent les intermédiaires financiers qui comptaient parmi leur clientèle 21,41 % de femmes ; et en troisième position, on retrouve les connaissances et les usuriers pour 17,21%.

15. Les corvées et tâches domestiques ainsi que le transport des produits et des marchandises qui s'avère crucial, notamment dans les zones enclavées, sont généralement assurés par les femmes rurales au moyen du portage sur la tête. Elles parcourent, à pied, des dizaines de kilomètres pour une moyenne de 5 heures de transport par jour (EIBC, 1995). Les hommes, quant à eux, utilisent, lorsque cela est disponible, des moyens intermédiaires de transport telles que les charrettes, les bicyclettes ou les mobylettes, pour se rendre au champ ou pour transporter certains bagages et marchandises.

1.2 LES DISPARITES DE GENRE DANS LE DOMAINE EDUCATIF

1.2.1 L'éducation intra familiale et non formelle

16. Tout d'abord, le milieu familial est le premier lieu d'apprentissage des valeurs sociales qui constitue le point de départ pour la construction des stéréotypes discriminatoires, tout particulièrement envers la fille qui demeure près de sa mère ou de sa nourrice, ses premiers modèles. Elle commence toute jeune l'apprentissage des activités domestiques et s'adonne à des rôles strictement féminins que la société lui confère traditionnellement au cours de l'initiation. Il faut ajouter que le niveau d'instruction des filles dans les sociétés islamisées est moins poussé que celui des garçons.

17. Par ailleurs, malgré des avancées dans l'alphabétisation des adultes et dans l'apprentissage technique et la formation professionnelle des filles (ateliers informels, centres NAFA), de fortes disparités existent entre les hommes et les femmes. En 1998, le taux d'analphabétisme des adultes est estimé globalement, selon le Service National de l'Alphabétisation (SNA), à 62 % soit : 79,46% chez les femmes contre 44,54% chez les hommes, ce qui représente encore un écart considérable au détriment des femmes¹⁴.

1.2.3 L'éducation formelle

18. A ce niveau, la scolarisation de la fille guinéenne a certes évolué de façon significative depuis 1984, mais, elle demeure encore préoccupante si l'on se réfère à la faible qualité du contenu des textes scolaires offrant une image positive des filles et des femmes et si l'on considère les écarts entre filles et garçons sur le plan éducationnel à tous les échelons.

¹⁴ Ce taux figure parmi les plus élevés de la sous-région et contribue, dans ces proportions, à aggraver une pauvreté déjà très présente chez les femmes guinéennes qui représentent la majorité de la population totale.

19. C'est au niveau de l'enseignement primaire, que les résultats en terme de scolarisation s'avèrent les meilleurs. En 2001/2002, le taux brut de scolarisation était globalement de 72 % au niveau national de 63 % pour les filles et de 79 % pour les garçons¹⁵ alors qu'il était, en 1990/91, de 31,8 % dans l'ensemble, soit 19,7 % pour les filles et 44,4 % pour les garçons. La progression significative enregistrée ne saurait occulter la disparité de genre qui existe en ce qui concerne le rendement scolaire ainsi que le maintien et la progression des filles vers des stades et paliers supérieurs. Dans une cohorte donnée en 1ère année, 72 % de garçons et 48 % de filles arrivent au terme de l'enseignement élémentaire. Le taux de transition (pour toutes les cohortes) des écoles publiques du primaire au collège est de 48% chez les garçons et de 32 % chez les filles. Par ailleurs, l'on constate aussi des disparités importantes entre les enseignants et les enseignantes : sur un total de 21.125 engagés dans le corps, on ne dénombre que 4.979 des femmes¹⁶ contre 16.146 sont des hommes

20. Dans l'enseignement secondaire les statistiques font état de grandes disparités entre les effectifs des filles et des garçons. Pour l'année 2000-2001, sur un total 232.567 élèves du niveau secondaire (public et privé) on ne compte que 65.334 filles (28,09 %). En ce qui concerne le corps enseignant également, il existe d'importantes disparités entre les hommes et les femmes ; on décompte 575 femmes sur un total de 6.471 personnes, soit une représentation féminine inférieure à 10 %.

21. Il en est de même de l'enseignement technique et de la formation professionnelle qui laisse apparaître un niveau analogue de faible présence féminine. Les données de 1999/2000 démontrent de très fortes disparités entre les sexes dans ce domaine qui est l'apanage des garçons. Cependant, on note, de plus en plus ces dernières années, une augmentation progressive de la proportion des filles par rapport aux garçons. De 10% en 1991, le pourcentage de filles a atteint 17% en 1994 et 27 % en 1999. Cette représentation a considérablement augmenté et a atteint 39% en 2000. Cependant, l'on peut encore noter le faible taux d'orientation des filles vers les filières techniques et technologiques, à l'exception des cours de secrétariat et bureautique.

22. Les disparités dans le domaine de l'enseignement supérieur se situent à plusieurs niveaux dont les plus préoccupantes concernent les étudiant(e)s et le personnel enseignant. En l'an 2000, sur un effectif total de 11.682 étudiant(e)s que comptent les cinq institutions d'enseignement supérieur du pays¹⁷, on ne compte que 1.469 filles soit une représentation féminine de 12,5 %. La rareté des étudiantes vers la fin du cycle universitaire est un autre indice des disparités notées en raison de leur abandon au cours de ce cycle. En outre, la sous représentation du personnel enseignant féminin est très préoccupante : sur un total de 668 enseignants en l'an 2000, on ne dénombre que 22 femmes, soit 3,2% de l'effectif total.

1.3. LES DISPARITES DE GENRE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

23. En Guinée, l'accès aux services de santé reste encore marqué par le déficit en infrastructures et en personnel sanitaire presque à tous les échelons de la pyramide des structures d'accueil aussi bien en milieu urbain que rural. Aussi, les populations restent fortement exposées à des maladies d'origines diverses favorisées et renforcées par la précarité du cadre de vie et les difficultés d'accès à l'eau potable et à une hygiène saine. En effet, le taux d'accès à l'eau potable était de 48 % en zone urbaine et de 27 % en zone rurale (RNPH, 1996). Et, malgré quelque progrès¹⁸, il demeure encore aujourd'hui que seulement 36 % des ruraux et 72 % de citadins ont accès à une source d'eau potable (GDF/WDI, 2000). Pour ce qui concerne l'élimination des excréments, seulement 30,7 % des ménages ont accès à des

¹⁵ Annuaire statistiques, 2001-2002, MEPU/EC

¹⁶ L'évolution ascendante du nombre global de maîtres. Il est passé de 13.883 en 1997/1998 à 21.125 en 2001/2002 grâce au recrutement des élèves maîtres contractuels du projet FIMG et des enseignants payés par les communautés et le secteur privé.

¹⁷ Université de Conakry, Université de Kankan, ISAV-Faranah, ISMG-Boké, ISSEG-Manéah.

¹⁸ Les actions du SNAPE ont permis l'aménagement de puits et de forages pour améliorer l'alimentation en eau. Le nombre de points d'eau en 2000 est de 9.400 contre 1.938 en 1985.

toilettes et 41,8 % à des latrines non protégées (EIBC, 1995). Pour le logement, 65 % des ménages ruraux et 49 % des citadins vivent dans une pièce (case ronde pour la plupart) fabriquée en banco et recouverte de paille (EIBC, 1995). Ces différents facteurs d'exposition à des risques variés ont contribué, en plus des déficits notés au niveau des infrastructures sanitaires et du personnel, à hypothéquer l'amélioration des indicateurs de santé, en particulier pour les femmes chez qui les taux de malnutrition et de mortalité restent encore élevés.

24. En effet, le taux de **mortalité maternelle** de 528 pour 100.000 naissances (EDS II) en raison des problèmes de santé de la reproduction (nombre de naissances élevé, grossesses à risques, charge de travail, grossesses précoces). L'indice synthétique de fécondité est resté relativement stable : 5,5 enfants en 1999 (contre 5,7 enfants en 1992). Pour ce qui est de la nuptialité des femmes, 82 % d'entre elles entre 15 et 49 ans vivent en union contre seulement 56 % des hommes de la même tranche d'âge. Le type d'union le plus répandu en Guinée est la polygamie, entraînant souvent la prise en charge des soins de santé par les femmes elles-mêmes (et leurs enfants) et ne les dispensant nullement des durs travaux ménagers. On note que les femmes en union préfèrent une taille idéale de la famille à 5,9 enfants ; pour les hommes elle est de 8,5. Par ailleurs, la nuptialité est intense et précoce dans le pays : 30 % des filles ont déjà eu leurs premiers rapports sexuels à 15 ans et 80 % d'entre elles avant l'âge de 20 ans. A l'âge de 17 ans, une adolescente sur 3 a déjà un enfant ou est enceinte pour la première fois. Enfin, le taux de **mortalité infantile reste**, selon EDS II-1999, encore élevé : 98 pour 1.000 enfants (contre 139 pour 1.000 en 1992) et il est deux fois plus élevé lorsque la mère n'a pas d'instruction (112 pour 1.000 enfants) que chez ceux dont les mères ont un niveau secondaire ou plus (61 pour 1.000 enfants).

25. Malgré la volonté politique et manifeste du gouvernement de lutter contre la **malnutrition**, celle-ci demeure un véritable obstacle pour le développement humain et notamment pour la santé des femmes (apport insuffisant d'énergie et de protéines, des troubles dus à la carence en iode et en vitamine A et l'anémie en fer). Selon l'EDS II, le taux de malnutrition des femmes est de 11,2 % avec 9,3 % en milieu urbain et 12,8 % en milieu rural. Par ailleurs, l'étude Profiles 19, réalisée en 2000, révèle que 35 % des décès d'enfants guinéens de moins d'un an sont attribuables à des pratiques inadéquates d'allaitement maternel ; 45 % des enfants de 6-9 mois ne reçoivent pas encore les aliments de complément indispensables à leur croissance adéquate ; 39 % de ces décès sont attribuables à la malnutrition protéino-énergétique, ce qui en fait la cause principale de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans et chez les mères.

26. En matière de **planification familiale**, les informations touchent peu les femmes (à peine 18 % d'entre elles déclarent avoir entendu un message sur le sujet) et la majorité d'entre elles (76 %) n'ont jamais eu de discussion sur le sujet avec leur mari qui joue un rôle de décision fondamental en matière de gestion des problèmes de santé dans le foyer en général et de la sexualité du couple en particulier²⁰. En outre, l'utilisation des moyens contraceptifs est faible : seulement 4 % des femmes et 9 %, le niveau de connaissance étant également plus élevé chez les hommes pour ce qui est des méthodes modernes (82 % contre 45 % de femmes). Par ailleurs, il faut noter l'insuffisance des actions développées pour prendre en compte les jeunes et adolescents, dont la santé est liée à la sexualité et la nuptialité précoce. Cela inclut globalement les jeunes de 15 à 24 ans (15,6 % pour les hommes et 14,8 % pour les femmes) et les adolescents de 10-19 ans (24,2% d'hommes et 23,8 % de femmes). Enfin, la prise en compte de la santé des personnes du troisième âge de plus de 65 ans est très faible alors que, selon l'EDS II représentent 4,1 % de la population totale (5,2 % d'hommes et 3,4 % de femmes).

27. Dans le domaine **du VIH/SIDA**, 95 % des femmes et 96 % des hommes ont déclaré connaître ou avoir entendu parler du SIDA. Malgré cela, la prévalence du VIH/SIDA en Guinée a nettement

¹⁹ PROFILES est un outil informatique fondé sur la recherche épidémiologique le plus récent qui permet de quantifier les conséquences fonctionnelles de la malnutrition en termes de décès, de déficit intellectuel et de pertes de productivité.

²⁰ ENGENDERHEALTH, « *les hommes comme partenaires* : enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) des hommes de la planification familiale, Conakry, 1999.

augmenté ces dernières années : 2,8 % en 2002²¹ contre une estimation de 1,5 % en 1996. L'évolution de la maladie est manifeste et touche plus les femmes que les hommes car, en 1980 le rapport de genre des personnes contaminées par le VIH était de 8 hommes pour 1 femme et, en 2000, il est de 2 femmes pour 1 homme, indiquant ainsi que le VIH/SIDA s'est propagé dans le public principalement par des rapports hétérosexuels. Les prostituées (27 %) constituent le groupe le plus infecté par le VIH/SIDA et en 2002, selon la dernière enquête nationale, la prévalence est particulièrement élevée (42 %)²².

28. Les disparités décrites plus haut, largement défavorables aux femmes, sont en partie expliquées et renforcées par la persistance des **croyanances socioculturelles** influant sur les comportements et pratiques des hommes et femmes²³. Ces dernières ont d'abord recours au guérisseur (21,8 %) et aux accoucheuses traditionnelles (55,6 %)²⁴. C'est en dernier ressort que les femmes ont accès aux centres de santé lorsqu'ils existent alors que les hommes ont plus tendance à se rendre à l'hôpital ; (2) **l'insuffisance du personnel soignant** et, particulièrement, de sexe féminin: 1 médecin pour 8.304 habitants ; 1 sage-femme pour 20.535 habitants ; 1 aide de santé pour 5.366 habitants ; 1 agent technique de santé pour 2.734 habitants. A cela s'ajoutent les faibles qualifications du personnel, l'inadaptation des curricula aux besoins des structures sanitaires, la faiblesse de la formation continue et, enfin, l'insuffisance de motivation en raison du bas niveau des salaires et l'absence d'un statut approprié.

1.4. LES DISPARITES DE GENRE DANS LA SPHERE PUBLIQUE ET POLITIQUE

1.4.2 La faible participation des femmes dans les instances décisionnelles

29. Selon les indicateurs de développement humain (1994) 16 % de femmes contre 84 % d'hommes sont chefs de ménages. Au sein de la vie familiale, il revient surtout à l'homme, chef de ménage, de prendre les décisions importantes au sein de la famille souvent imposées aux femmes. Ces faits prédisposent la femme à accepter la supériorité de l'homme qui dirige le ménage et qui contrôle généralement les ressources. Et, c'est ainsi qu'elle va perpétuer son attitude de soumission et d'obéissance et à se préparer à son rôle de subalterne au sein de sa famille mais aussi dans le monde du travail. Quelques chiffres fournis ci-après donnent un aperçu de la position des femmes dans les instances décisionnelles de la Guinée en 2000²⁵ et du peu de changements favorables et observables depuis cette date, hormis l'Assemblée Nationale.

30. En 2000 on comptait 4 femmes sur 18 hommes dans le gouvernement et, en 2001, 3 femmes seulement. A l'Assemblée Nationale, sur 114 députés, on dénombrait 10 femmes en 2002 et 22

²¹ L'Enquête nationale sur la séroprévalence du VIH/SIDA en Guinée, 2002. Financée conjointement par la Banque Mondiale, l'USAID, L'UNICEF, le FNUAP, le PNUD, la GTZ et conduite par Family Health International et Stat View International.

²² Les autres groupes à risque sont les patients tuberculeux (16,7 %), camionneurs (7,3 %), militaires (6,6 %) et miniers (4,7 %).

²³ Les croyances socioculturelles ancrées dans les mentalités, comme le démontre une étude réalisée en 1999 à Dabola « Perception des femmes devant les signes de danger pendant la grossesse et l'accouchement » par Africare, limitent encore fortement l'accès des femmes aux formations sanitaires. A titre d'illustration, il est dit que pour 78 % des femmes, l'éclampsie survient chez la femme enceinte quand elle a été attaquée par le diable. L'hémorragie quant à elle, présage de la venue d'un enfant fort et puissant, d'un guerrier.

²⁴ Selon le Ministère de la Santé, 80 % de la population guinéenne ont recours à la médecine traditionnelle tant pour les soins préventifs (forces occultes, protection de grossesse non désirée, correction des troubles d'avortements à répétition) que pour les soins curatifs (pratiques rituelles associées à des administrations médicamenteuses).

²⁵ MASPFE , « la problématique de l'accès des femmes aux postes de responsabilités et dans les instances de prises de décision », en 2000. Cette étude se veut un document de référence sur la situation des femmes guinéennes en matière d'emploi dans le secteur public et dans le secteur privé.

femmes en 2002²⁶ ; à la Cour Suprême 3 femmes et 11 hommes juges ; au Conseil Economique et Social 10 femmes et 35 hommes et au Conseil National de la Communication, aucune femme. Parmi les leaders des 45 partis politiques on ne compte qu'une femme. C'est dans le domaine syndical que leur représentation est la plus importante en 2000 : à la CNTG (Confédération nationale des travailleurs de Guinée) on dénombrait 4 femmes (26 %) contre 11 hommes ; à l'UGTB (Union guinéenne des travailleurs) 3 femmes (20 %) contre 12 hommes ; à l'ONSLG (Organisation nationale des syndicats libres de Guinée) 10 femmes (37 %) contre 17 hommes et à l'USTG (Union syndicale des travailleurs de Guinée) 9 femmes (36 %) contre 16 hommes.

31. Dans l'administration publique, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré, la représentation des femmes est des plus faible, voire absente à certains postes de commandement. Il n'existe aucune femme aux postes de secrétaires généraux et directeurs généraux des ministères et seulement : 4 femmes sur 25 chefs de Cabinet ; 9 femmes sur 85 conseillers ministériels ; 3 femmes sur 11 inspecteurs d'état ou généraux ; 2 femmes sur 46 inspecteurs régionaux ; 12 femmes sur 153 directeurs nationaux, directeurs généraux, administrateurs généraux et directeurs de cellules ; 8 femmes sur 70 directeurs nationaux adjoints et directeurs généraux adjoints ; aucune femme sur les 8 gouverneurs, les 8 directeurs de cabinets du gouvernement, les 33 préfets et les 302 sous-préfets ; 1 femme sur 65 secrétaires généraux des préfectures et communes.

32. En outre, les structures décentralisées (conseils de CRD et conseils de district) dont le fonctionnement se base sur les pratiques traditionnelles de pouvoir, ne comprennent aucune femme en leur sein. Seules quelques communes urbaines voient apparaître dans leurs instances des femmes maires (3 femmes sur 35 hommes) ou maires adjointes (17 femmes sur 65 hommes)²⁷. C'est parmi les conseillers municipaux que la représentation féminine est plus importante : 105 femmes sur 496 hommes, soit 17% du personnel total.

1.4.3 La position des femmes dans quelques départements sectoriels

33. Les disparités relevés dans les départements sectoriels (Justice, éducation, santé, médias) révèle combien il est important de faire la promotion de l'Egalité entre les sexes à ce niveau, alors que les femmes et les hommes manquent généralement d'outils pour prendre en compte le genre dans leur travail et services. Au ministère de la justice, 35 % des femmes sont recensées mais à peine 12 % d'entre elles accèdent à des hauts postes de responsabilités. En dépit de la présence de quelques femmes dans la haute magistrature (3 femmes sur 14 juges à la Cour Suprême) et à l'assemblée nationale, la méconnaissance des problématiques de genre limite leurs actions en faveur des droits des femmes et entrave leur efficacité à inaugurer un changement pour les femmes.

34. Dans le secteur de l'éducation, la présence féminine est également moins importante en terme quantitatif. Seulement 21 % des femmes au MEPU avec seulement 8 % qui ont accès à des postes de responsabilités ; 24 % dans l'Enseignement supérieur et la recherche scientifique et 6% ayant accès aux hauts niveaux de décision. Dans le domaine de la santé, également, bien que les femmes soient nombreuses (52,1 % de l'effectif global²⁸) elles n'occupent à peine que 25 % des postes de hauts fonctionnaires au niveau central et 1 % au niveau des services déconcentrés. En outre, l'on dénombre : 1 femme directrice d'hôpital sur 35 ; environ 30 femmes chefs de centres de santé sur les 380 que compte le pays.

²⁶ Cette évolution positive au niveau de l'Assemblée Nationale s'explique par les actions menées par les femmes des partis politiques qui ont su défendre leurs positions au niveau des listes électorales, avec l'appui d'ONG et de bailleurs de fonds.

²⁷ 2^e et 3^e (1998) et 4^e (2001) rapports périodiques relatifs à la mise en œuvre de la CDEF en Guinée, 2001.

²⁸ Le Ministère de la Santé utilise, à l'heure actuelle, 6.679 personnes au total, réparties en personnel soignant (82,2 %) et personnel de soutien (17,8 %). De cet effectif global, 52,1 % sont des femmes et 47,9 % sont des hommes. Ces dernières étant plus présentes à Conakry et dans les villes proches de la capitale. Cf. « Etude sur la « situation du personnel de santé », Ministère de la santé, Novembre 2000.

35. Dans le domaine des médias, les données laissent apparaître que les femmes représentent 39 % du personnel de radio/télédiffusion et de la presse mais le taux de responsabilité est à peine de 8 % : 1 directrice générale sur 6; 7 femmes chefs de section sur 71. Cette faible participation des femmes journalistes aux postes de décision ne contribuent pas à influencer les opinions et attitudes d'un corps de métier mais aussi d'un large public en faveur d'une image plus positive des femmes, de leurs activités et de leurs capacités.

1.5. LES DISPARITÉS DE GENRE DANS LE DOMAINE JURIDIQUE

1.5.1 Les inégalités de droits dans l'arsenal juridique

36. Au niveau international, la Guinée comme de nombreux pays africains a ratifié des conventions et des instruments juridiques internationaux sur les droits humains²⁹ et, sur le plan national, le pays s'est doté d'un arsenal juridique garantissant l'égalité des droits des hommes et des femmes comme : la loi fondamentale, le code pénal, le code civil, le code de travail, le code de la sécurité sociale, le code foncier et domanial et différentes ordonnances complétant ces différents textes. Toutefois, force est de constater que certains textes et instruments légaux portent encore préjudice aux femmes, comme le code du travail et le code civil.

37. Au niveau national, donc, un travail approfondi a été fait pour relever les discriminations envers les femmes à travers le Livre 1 du code civil³⁰. L'article 40 sur la nationalité confirme que «Si la filiation de l'enfant naturel résulte, à l'égard du père et de la mère, du même acte ou du même jugement, elle est réputée avoir été établie d'abord à l'égard du père »³¹. De même, l'article 134, relatif à la déclaration de naissance est discriminatoire en ce sens qu'en énumérant les personnes devant déclarer la naissance, il ignore la mère de l'enfant. Parlant du domicile qui constitue un élément très important pour individualiser une personne, l'article 247 ne permet pas à la femme mariée d'en avoir un qui lui soit propre. Durant le mariage, le principe du patriarcat fait de la femme la subordonnée de son époux. L'article 324 stipule que «le mari est le chef de famille et il exerce cette fonction dans l'intérêt commun du ménage et des enfants. Cette suprématie du mari est telle qu'elle limite l'autonomie professionnelle de la femme mariée en disposant dans son L'article 328 : «La femme mariée peut exercer une profession séparée de celle de son mari, à moins que celui-ci ne s'y oppose.....». Par ailleurs, aux termes de l'article 396, le père exerce durant le mariage, et en tant que chef du ménage, les droits de puissance paternelle. Le terme est en lui-même discriminatoire, car perpétuant le concept de patriarcat.

38. De même, deux articles du code civil discriminent la femme lors du divorce et pour ce qui concerne la minorité, la tutelle et l'émancipation, les discriminations envers les femmes sont patentées. Pour l'administration des biens des enfants mineurs non émancipés, l'article 400 décide que du vivant des époux, ce rôle est confié au père. Et, en cas de déchéance, le tribunal choisira un administrateur sur proposition du conseil de famille. Par ailleurs, le droit individuel de choisir un tuteur ou une tutrice pour ses enfants n'appartient qu'au père survivant (article 406 du code civil). Au cas où la mère serait désignée comme tutrice, elle aura à rendre compte de sa gestion au conseil de famille et l'article sur l'émancipation accorde au père seul, la possibilité d'émanciper son fils mineur.

²⁹ la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981 et 1982) ; le pacte économique et social (1967 et 1978) ; le pacte sur les droits civils et politiques (1967 et 1978) ; la CEDAW (1982 et 1992) ; la convention des droits politiques de la femme (1975) ; la convention sur la nationalité des femmes mariées (1975 et 1978) ; la convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum au mariage et l'enregistrement des mariages (1962 et 1978), entre autres.

³⁰ Actuellement révisé, il doit être adopté par l'Assemblée nationale dans sa nouvelle version.

³¹ Cet article viole donc l'esprit de l'article 15 de la CEDAW qui recommande aux Etats parties de prendre des mesures correctives afin d'assurer sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, les mêmes droits et les mêmes responsabilités en tant que parents.

39. Dans le code de travail, il existe un autre type de discrimination envers les femmes qui restent confrontées au harcèlement sexuel, acte qui n'est pas incriminé ni réprimé en Guinée, ce qui pourrait expliquer l'hésitation des femmes à travailler dans des structures mixtes. A ces inégalités de droits s'ajoutent des inégalités de fait qui proviennent des construits sociaux et de l'importance accordée à la religion.

1.5.2 Les inégalités de faits dans la société liées aux lois coutumières, à la tradition, la religion et la culture

40. Si l'on se réfère aux valeurs religieuses qui prédominent sur le droit moderne, il existe, en matière de partage des responsabilités, une nette domination de l'homme auquel la femme doit entière obéissance et soumission. En outre, la préférence du mariage religieux sur le mariage civil n'offre aucune garantie juridique à la femme qui, lors de dissolution du mariage, passera par la répudiation et non par le divorce. Alors que le droit positif interdit la **polygamie**, la religion musulmane permet cette pratique qui est la plus courante en matière d'union, quelque soit le milieu (urbain ou rural) ou le groupe ethnolinguistique. Cet état de fait est favorisé par l'émigration massive des jeunes, le désir pour les hommes d'avoir une nombreuse progéniture sans pour autant qu'ils puissent respecter leurs obligations envers les co-épouses et leurs enfants et que les femmes auront à charge. Sur le plan de la coutume, c'est le mariage forcé qui est prôné contrairement aux dispositions du code civil qui pose le consentement des époux comme condition de validité du mariage et qui fixe l'âge légal du mariage des jeunes filles à 17 ans. En outre, le "lévirat", sorte de mariage forcé, consiste à contraindre une veuve à épouser un beau-frère après le décès de son mari. Le refus de la femme d'obéir à cette coutume la prive de la garde de ses enfants et du droit de demeurer dans le domicile conjugal.

41. Il faut enfin souligner qu'au décès du mari, la femme n'a pas droit à l'**héritage**, faute d'avoir un statut qui lui permette de succéder. Soulignons que ces faits ne s'appliquent pas pour l'héritage de la terre qui revient aux hommes. En outre, les préceptes du Coran stipulent que le garçon hérite de deux parts, contre une part pour la fille. En réalité, comme le partage de la masse successorale est souvent fait par le conseil de famille en dehors de toute intervention judiciaire, c'est cette règle qui est appliquée au détriment aussi bien des filles héritières que des mères ayant à leur charge des filles mineures.

42. Toujours influencée par les coutumes et les valeurs sociales traditionnelles, la pratique des **violences** faites aux femmes est soutenue par le préjugé qui dit que le statut de la femme est inférieur à celui de l'homme et que toute résistance ou réaction de sa part, non conforme au comportement social acceptable, donne lieu à des violences, de diverses natures, qui viennent hypothéquer la santé des femmes. Une récente étude menée à l'hôpital Ignace Deen³² confirme le fait que les coups et blessures volontaires infligés par les hommes représentent 42,5% des violences faites aux femmes de toutes catégories d'âge et de toutes couches socioprofessionnelles, indépendamment du statut matrimonial³³. Une autre forme d'atteinte à l'intégrité physique et morale des filles se traduit par des violences découlant des **mutilations génitales féminines** (MGF). La pratique de l'excision très courante sur l'ensemble du territoire national guinéen alors qu'elle est interdite par l'article 13 de la loi L/2000/010/AN. On estime que 98,6 % des femmes de 15 à 49 ans sont excisées (EDS II, 1999). En outre, 68 % des femmes et 52 % d'hommes enquêtés demeurent favorables au maintien de l'excision. Cela est d'autant plus alarmant que la population ne mesure pas tous les dangers de cette pratique qui peut occasionner des troubles pendant l'accouchement, la stérilité selon certains, l'incontinence, les blocages et rapports sexuels douloureux sans parler des traumatismes psychiques et même, parfois, la mort de jeunes filles suite à une hémorragie abondante. Il faut aussi noter que ces pratiques, du fait des méthodes, techniques et instruments utilisés, peuvent être des facteurs de propagation du

³² Dr. Alhassane BAH, *Les femmes battues de Conakry*, 2000. Cette étude montre l'ampleur des violences faites aux femmes rien que pour la zone de Conakry et pour les seuls cas ayant fait l'objet de consultation clinique.

³³ L'âge moyen des victimes est de 20 à 30 ans; 45,91% sont ménagères et analphabètes; 34,94% sont mariées contre 64,50% des célibataires.

VIH/SIDA. La survivance de cette pratique s'explique par la résistance des traditions sur le droit moderne, par l'absence de plainte des victimes et par l'incapacité des pouvoirs publics à assurer la sanction en cas de violation de la loi.

1.5.3 Les conséquences des inégalités socioculturelles sur la pauvreté

43. A partir des situations de genre décrites ci-dessus, il est possible de donner une vue de l'état de pauvreté des femmes par rapport à celle des hommes. Pour ce qui est de l'état de pauvreté matérielle (niveau de revenus insuffisants) des femmes, il est accentué par rapport à celle des hommes dans la mesure où elles ont un accès limité aux ressources financières pouvant leur permettre une qualité de vie correcte. Par ailleurs, la pauvreté humaine des femmes est plus importante en terme de **potentialités** quant à l'éducation, l'information mais aussi aux crédits et actifs productifs. Le fait de ne pas pouvoir aller à l'école prive les filles et, plus tard, les femmes, de prendre en main leur destinée, de se lancer dans des initiatives de développement ou de s'ouvrir aux nouvelles technologies. Leur faible niveau d'instruction a des répercussions, cela a été constaté plus haut, sur leur santé de reproduction certes (grossesses précoces, multiples et non assistées), mais aussi sur l'amélioration de leur force de travail, seule possibilité pour les femmes pauvres de s'en sortir. A cela, il faut noter les risques et dangers qu'elles courent en utilisant, pour la préparation des repas et autres produits, les énergies traditionnelles qui dégagent des fumées et gaz nocifs pour leur santé. Enfin, les traditions et coutumes, très vivaces en Guinée, contribuent fortement au maintien de la femme dans une position de faiblesse et de subordination à l'homme. Vouées dès leurs jeune âge aux rôles de reproduction, exclues de l'instruction, les filles et femmes sont très vite exposées au mariage précoce et forcé, ainsi qu'à la polygamie, ce qui détériore les relations entre elles au sein des ménages. De plus, elles sont soumises à obéissance pour ne pas subir les violences qui les diminuent physiquement et parfois les rendent invalides. L'on peut alors aisément comprendre pourquoi les femmes sont peu écoutées, consultées et représentées au foyer et dans la sphère publique.

44. Du fait de l'insuffisance de leurs potentialités (capacités), les femmes ne peuvent pas toujours saisir les **opportunités** qui peuvent s'offrir à elles comme des emplois qualifiés et rémunérés aussi bien dans le secteur public que privé (voir les données mentionnées plus haut). Les filles, quant à elles, ont peu d'opportunités en termes d'apprentissage de métiers, de formations techniques car destinées au mariage et par la suite confinées dans les tâches ménagères, aux activités productives traditionnelles, peu diversifiées et souvent venant à saturation (saponification, couture, maraîchage...). Par ailleurs, par manque de capitaux et moyens financiers, les femmes sont peu ou pas présentes dans les activités modernes comme l'immobilier, le transport et autres. En plus, le manque de temps découlant des charges du ménage laisse peu de possibilités aux femmes de développer des activités génératrices de revenus et de prendre soin d'elles mêmes.

45. En **conclusion**, l'on voit bien combien les situations et positions (statuts) des femmes peuvent avoir des conséquences sur l'état de pauvreté et donc sur le développement humain, les durées et qualités de vie des familles. Le rôle des femmes est jugé important dans la production alimentaire, la commercialisation des produits agricoles, la santé, l'éducation et l'hygiène de la famille. Celui des hommes est considérable en matière de pouvoir et de prise de décision. Il est donc important d'analyser les actions du gouvernement et de ses partenaires au développement pour transformer ces inégalités entre hommes et femmes.

CADRE 2 : Evaluation des capacités en Genre des institutions et organisations

Institutions / Organisations	Forces	Faiblesses
<p>1. MASPFE (Mécanisme gouvernemental chargé de la question du genre en Guinée)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création (1996) d'un département ministériel en charge de la promotion de l'égalité de genre intervenant au niveau national, régional • Existence d'un document de politique sectorielle, un programme cadre genre et développement (PCGeD) avec objectifs globaux et sectoriels • Appui institutionnel du PNUD, FNUAP, UNICEF (5 ans) pour le renforcement des capacités du personnel, de l'organisation et la communication à travers l'unité de gestion du PCGeD • Réalisations d'études et enquêtes pour compléter les connaissances en matière de genre et activités économiques, genre et secteur informel • Prise en compte du genre dans l'Agenda national en matière de politiques et stratégies de développement depuis 1998 et de lutte contre la pauvreté (2002) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de représentation au niveau déconcentré (préfectures et sous-préfectures) • Document validé sur le plan politique mais faible appropriation de son contenu et faiblesse de l'exécution nationale • Mauvaise gestion des ressources humaines, matérielles et financières • Insuffisance dans le traitement et la conservation des données • Faible prise de conscience des décideurs, faible mobilisation des bailleurs de fonds et manque d'outils pour un suivi et évaluation des programmes sensibles au genre
<p>2. Départements ministériels (DM)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et sensibilisation des points focaux des départements ministériels par le MASPFE • Existence de cellules genre dans certains ministères (agriculture, éducation) • Collaboration effective sur certains programmes (santé de la reproduction, MGF, appui aux activités économiques des femmes, suivi de la CEDAW, vulgarisation du droit des femmes, scolarisation des filles...) • Appui ponctuel de la Primature pour présentation des dossiers sensibles du MASPFE 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible position des points focaux sur le plan décisionnel • Peu de collaboration entre le MASPFE et les départements ministériels • Faible coordination des intervenants oeuvrant pour le genre et peu d'actions en communication interne et externe (médias) • Pas de mécanisme pérenne pour le soutien aux dossiers Genre au niveau de la primature
<p>Organisations de la Société civile oeuvrant pour le genre en Economie, Education, Santé, Droit, Politique, appui, institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte spécifique du problème des filles et des femmes (là où les écarts avec les hommes sont importants) • Nombreuses ONG nationales et internationales actives dans le domaine de l'éducation et de la santé • Développement des ONG oeuvrant dans les activités économiques, 	<ul style="list-style-type: none"> • Limites des actions en santé et éducation par la non implication des hommes qui ont le pouvoir de décision • Problèmes des ONG nationales d'ordre institutionnel (ressources humaines, financières et organisationnelles) • Faiblesse des capacités en genre (formations, outils) du personnel

	<p>juridiques et politiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tentatives faites pour travailler en collaboration avec le MASPFE et les départements ministériels concernés • Appui technique et financier de plusieurs ONG internationales et bailleurs de fonds pour promouvoir l'égalité de genre dans les divers domaines concernés 	<p>des ONG en général</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible collaboration avec le MASPFE • Faiblesse des appuis dans le domaine politique, juridique, économique (peu liée aux formations et apports de capitaux / fonds propres/ crédits...)
<p>Partenaires au développement intégrant le genre dans leurs domaines d'intervention : Economie, Education, Santé, Droit, Politique et Appui institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de quelques partenaires intégrant le genre dans leurs interventions (ACDI, PNUD, PAM, FNUAP, UNICEF, FAO, FENU, FIDA, Union Européenne) et d'autres partenaires utilisant l'approche genre et femmes et développement (Banque mondiale, OMS, ONUDI, USAID, GTZ/KWF, BAD..) • Depuis 1994, tous les partenaires disposent de documents de référence internationaux (Beijing, ODM), certains ont élaboré des politiques, stratégies et plans d'actions Genre • Plus de projets et programmes planifiés et évalués dans une perspective de genre et selon des approches participatives • Existence d'une base de données ventilées par sexe sur le pays (Banque mondiale, MASPFE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques partenaires neutres en matière de genre (Coopérations française, japonaise et autres). • Pas d'espace de concertation entre bailleurs de fonds et agences d'exécution • Pas d'espace de dialogue avec le gouvernement sur la question du genre • Peu d'outils, de spécialistes, de procédures pour intégrer le genre et de fonds alloués pour le renforcement des capacités en genre • Difficulté d'intégration du genre dans la mise en œuvre et le suivi des actions • Peu d'appui pour la prise en compte des données de genre, surtout au niveau macro-économie

2. ANALYSE DU CONTEXTE NATIONAL DE GENRE

46. La prise en compte du genre en Guinée, sous l'angle de la réduction des disparités entre hommes et femmes, a réellement débuté à partir de 1994, sous les auspices des Nations Unies et du PNUD en Guinée pour la préparation de la IV^e Conférence mondiale des femmes à Beijing³⁴ qui a favorisé l'émergence et la consolidation d'un mécanisme gouvernemental chargée de la question genre ainsi que la collaboration des organismes partenaires au développement. Les capacités en genre des différents intervenants sont résumées dans *le CADRE 2* et analysées ci-après :

2.1 LE MECANISME NATIONAL GOUVERNEMENTAL

2.1.1 Le cadre réglementaire et institutionnel

47. Une structure gouvernementale spécifique, entièrement consacrée à la promotion des femmes et des enfants, a été créée comme principal mécanisme national chargé de ces questions (*voir Annexe 2*) les informations détaillées sur le mécanisme gouvernemental chargée de la question de genre en Guinée). Il s'agit du Ministère de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MPFE) créé en 1994 et devenu, le 29 août 1996 le **Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance** (MASPFE).

48. A partir de cette date charnière (1996), les fonctions et les attributions du mécanisme gouvernemental chargé de la Promotion féminine ont sensiblement évoluées dans un cadre réglementaire et institutionnel adéquat. La mission générale du Ministère est d'impulser, de coordonner et de faire le suivi des actions menées dans le cadre de ces 3 départements. Pour ce qui est du département de la promotion féminine, les structures sont réaménagées en fonction de nouvelles attributions liées au genre et son organisation est définie par décret n° 97/080/PRG/SGG du 5 mai. Il se dote d'une **Politique Nationale de Promotion Féminine (PNPF)** permettant d'éclairer l'action des différents services et sections de la Direction Nationale de la Promotion Féminine et de répondre aux principes et décisions à prendre dans le cadre des conférences mondiales et régionales à Beijing et à Dakar³⁵. Parmi ces priorités, la Guinée a décidé d'en retenir 6 axes portant principalement sur les femmes : (a) législation et prise de décision ; (b) Éducation ; (c) Santé ; (d) Cadre institutionnel ; (e) Promotion Économique et Environnement ; (f) Emploi et développement rural. Adoptée en 1997, la politique sera suivie d'un **Plan d'Action Nationale Genre et Développement (PANGeD)**, démontrant ainsi la volonté du gouvernement à mettre en œuvre non seulement les objectifs d'une promotion féminine mais de prendre également en compte les questions de genre qui se réfèrent à des situations particulières où les inégalités découlent du système social, soutenu par la coutume, la tradition, les règles et les lois.

³⁴ La Quatrième Conférence mondiale de la femme à Beijing (Chine) en septembre 1995, a mis l'accent sur l'émancipation de la femme comme un des objectifs de développement centraux du 21^e siècle. Elle adopta une plate-forme d'action qui demandait que toutes les politiques et tous les programmes incorporent une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans leur conception, leur exécution et leur contrôle, y compris dans les programmes de développement. Elle mit les pays en demeure de concevoir leurs propres programmes d'activités spécifiques en consultation avec les groupements féminins et d'autres ONG afin de mettre en œuvre la Plate-forme de Beijing définissant les priorités.

³⁵ Dans ce contexte plus de 3000 femmes ont convergé sur Dakar pour participer à la conférence préparatoire des femmes africaines dans le but de formuler une position africaine pour la IV^e Conférence mondiale de la femme à Beijing. La Plate forme africaine pour l'action a identifié plusieurs priorités, dont la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'instruction et aux services de santé (santé génésique), l'environnement, la participation au processus de paix, la promotion des droits juridiques et des droits fondamentaux de la femme, les problèmes des filles, la ventilation des données par sexe dans les politiques de l'économie et du développement. La conférence de Beijing en 1995 a mis comme objectifs de développement centraux du 21^e siècle l'émancipation de la femme. Une plate forme d'action fut adoptée pour que toutes les politiques et programmes intègrent une démarche d'équité entre les sexes dans leur conception, exécution et contrôle.

49. Les attributions et structures du MASPFE³⁶ sont consolidées au niveau central et régional, au moment de la mise en œuvre du **Programme Cadre Genre et Développement (PCGeD)** en 1998 avec le principal appui institutionnel du PNUD. Ce qui a permis une dotation budgétaire plus importante au Ministère, soit 5,4 milliards de FG entre 1998 et 2001³⁷ (budget de l'état et projets financés au MASPFE par les donateurs (PNUD, FNUAP, BAD). Il faut signaler l'existence de projets financés directement dans les départements ministériels tenant compte du genre (santé, éducation, hydraulique, pêche, PME/PMI...) ainsi que les programmes et projets sensibles au genre directement exécutés et financés par les bailleurs de fonds et agences d'exécution internationales.

50. Le PCGeD constitue, de 1998 à 2002, le document-clé qui permet à la Guinée de disposer d'un cadre de référence national pour initier des politiques et coordonner les actions de tous les intervenants oeuvrant pour la promotion de l'égalité de genre dans cinq domaines prioritaires, détaillés en Annexe 3 mais qui se résument essentiellement par :

1. la réduction des inégalités en matière de droit et d'acquisition de pouvoir des femmes (connaissance du droit positif, sensibilisation et vulgarisation des droits de la femme, jouissance des femmes de leurs droits, éducation à la démocratie et participation des femmes aux instances de décision politique)
2. la lutte contre les disparités entre hommes et femmes dans le domaine de l'économie et de la pauvreté (allègement des tâches traditionnelles des femmes, renforcement de l'organisation des associations féminines à la base, meilleur accès aux ressources productives (terre, services financiers, fonds de crédit rotatif...), ; accès à l'emploi formel des femmes.
3. l'amélioration du niveau d'éducation, d'alphabétisation et de formations des filles et des femmes tant dans le domaine informel que formel.
4. l'amélioration de la santé des populations, notamment en matière de santé reproduction, de changement de comportements dans l'alimentation et la nutrition, d'accessibilité accrue des femmes aux structures et services de santé ; de renforcement du niveau de connaissances par l'information, la sensibilisation en matière de santé et l'accès au planning familial et de promotion d'une meilleure représentation du personnel féminin dans les services spécialisés.
5. l'augmentation de la capacité institutionnelle du mécanisme national chargé de la mise en œuvre du PCGeD avec la mise en place d'un mécanisme de coordination entre la DNPF et les autres départements et d'un réseau de concertation de tous les acteurs intervenant dans le domaine du Genre ; la restructuration de la DNPF le renforcement de ses capacités institutionnelles et de communication.

51. Actuellement, les priorités définies dans le cadre du PCGeD demeurent d'actualité mais elles sont intégrées dans le nouveau cadre de référence social et économique qu'est le **Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)** approuvé en 2002 et qui vise, dans son rapport principal, la prise en compte du genre de manière transversale et tout au long du cycle des programmes et projets. Les objectifs et stratégies prioritaires en matière de genre sont les suivants :

- a) l'accès à l'éducation et la formation avec un accent sur l'éducation de la fille ;
- b) l'accès aux services de santé des femmes et des enfants et la lutte contre le sida ;
- c) le développement d'initiatives créatrices d'emplois et de revenus et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des femmes ; l'appui à la mobilisation des facteurs de productions (crédits) et de l'accès aux opportunités offertes sur le marché local et international ;
- d) le développement d'actions de sensibilisation et d'incitation pour favoriser des changements positifs dans le domaine socioculturel et dans les textes juridiques discriminatoires envers les femmes ;
- e) l'acquisition du pouvoir des femmes.

³⁶ Le MASPFE comprend 1 Direction, 3 Divisions et 9 sections. A ces divisions est rattaché le service des Centres d'Appui à l'Auto promotion des Femmes (CAAF) basées dans les préfectures

³⁷ Quatrième rapport périodique relatif à la mise en œuvre de la CEDAW, 2002.

52. Dans le document sectoriel Genre du DSRP, un cadre opérationnel a été défini pour chacune des 3 axes stratégiques subdivisés en 7 secteurs³⁸ pour lesquels sont clairement définis les objectifs, stratégies d'intervention, résultats et indicateurs de genre.

2.1.2 Les forces et faiblesses au niveau institutionnel et politique

53. Suite à un entretien mené en profondeur avec l'autorité et les services du MASPFE et à l'analyse des informations collectées auprès des institutions et organisations partenaires, les principales forces et faiblesses relevées au niveau du département national de la promotion féminine (DNPF), en matière de genre, sont présentées ci-après.

54. Parmi les principales **forces**, il faut d'abord souligner l'existence d'une structure nationale chargée spécialement de la coordination, de l'exécution et du suivi des actions genre au niveau national et régional. Bien que de création récente (1996), des résultats positifs sont à signaler comme l'existence d'une politique sectorielle, d'un programme genre et développement avec des objectifs, stratégies et activités spécifiques dans les 5 domaines jugés prioritaires. Par ailleurs, le mécanisme gouvernemental a reçu un appui effectif du PNUD, de quelques agences des Nations Unies (FNUAP, UNICEF, FAO) et d'autres bailleurs de fonds (BAD) pour la réalisation de son programme. Ont été mis à disposition des matériels et équipements, deux séries de formations en genre pour le personnel national et régional, un système de communication interne et externe sensibiliser un large public et avec la réalisation d'études et enquêtes pour collecter et rassembler des données sur la situation des hommes et des femmes dans des domaines précis (économique, politique, juridique).

55. Par ailleurs, le MASPFE a pu développer ses actions de plaidoyer pour défendre les intérêts et les priorités des femmes qui sont peu pris en compte par rapport à ceux des hommes. Cette démarche a été assurée auprès des principaux décideurs que sont le Ministère des Finances pour les allocations budgétaires, le Ministère du Plan et de la Coopération pour la planification de programmes et projets intégrant le genre et la Primature dont le soutien était parfois nécessaire pour présenter les sujets pertinents au niveau du conseil des Ministres. En outre, la coordination et parfois l'impulsion, au niveau sectoriel, de programmes et projets avec la collaboration des autres départements ministériels et avec la contribution des bailleurs de fonds. Il s'agit notamment des actions menées dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du droit, de la politique mais aussi dans celui de l'économie de marchés, (promotion de l'emploi) et d'accès aux ressources productives. (voir détails en *Annexe 3*). Pour compléter la connaissance en matière de genre, des enquêtes et études ont été réalisées dans le domaine économique, politique et juridique.

56. Enfin, il faut noter l'inscription, depuis cette période, de la dimension «Genre» dans l'agenda politique guinéen car le MASPFE est dotée d'une politique et a élaboré un programme, instrument de mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'égalité entre les sexes. Ce qui a favorisé la dotation par le gouvernement d'une allocation budgétaire plus importante grâce à un cadre de référence précis avec des objectifs clairs et des stratégies et activités définies en concordance avec la situation de genre relevée dans le pays. En 2002, les aspects genre et des objectifs du PCGeD ont été intégrés dans la stratégie de réduction de la pauvreté, cadre de référence pour toutes les interventions de développement politique, économique et social en Guinée.

57. Cependant, de nombreuses **faiblesses** ont été constatées et entravent encore la bonne marche des actions du programme. Au niveau de la structure (DNPF), la Direction n'est toujours pas représentée au niveau terrain (préfectures et sous-préfectures). Au manque de ressources humaines, il faut noter la faiblesse de l'exécution nationale en matière d'intégration du genre et, ce, pour diverses raisons :

³⁸ Il s'agit des secteurs suivants : macro-économie, secteur privé et emploi, infrastructures de base (énergie, transports, eau, assainissement, habitat), éducation, santé, développement rural et environnement, gouvernance et processus.

insuffisance de la formation ; faiblesse de la collaboration des points focaux cooptés dans les autres départements ministériels ; faible mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds ; manque de propositions de stratégies et méthodologies d'intervention commune ; insuffisance du soutien des décideurs au niveau gouvernemental qui sont sollicités ponctuellement mais non dans un cadre formel.

58. Au niveau de la mise en oeuvre du programme, il faut noter la mauvaise gestion des ressources humaines, la faible appropriation du contenu du PCGeD et le manque d'outils nécessaires pour le suivi des actions mises en oeuvre. De plus, la collaboration avec les départements ministériels n'a pas toujours été effective en raison de la faible position des points focaux au niveau décisionnel, de la faible coordination avec tous les intervenants ministériels. Enfin, le MASPFE a eu beaucoup de mal à impliquer les décideurs politiques, religieux et coutumiers certaines actions jugées sensibles (droits de la famille, intégrité physique, violences...), en raison de la forte prédominance des facteurs socioculturels, du manque d'informations de masse et de la faiblesse des sensibilisations des femmes au moyens de campagnes et à travers tous les médias.

2.2. LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

A côté du gouvernement, des engagements ont été pris par les organisations de la société civile ainsi que par les partenaires au développement pour une réelle prise en compte de la dimension genre en Guinée.

2.2.1 La société civile : forces et faiblesses

59. Les organisations de la société civile les plus impliquées dans la promotion des femmes et de l'égalité de genre sont les ONG nationales et internationales qui sont régies en Guinée, depuis le 7 mai 1986, par les ordonnances 104/PRG/86 et 071/PRG/87. En 1992, plus d'une quarantaine d'ONG nationales féminines de Guinée ont mis en place une structure de Coordination des Organisations Féminines de Guinée (COFEG) avec pour objectif le développement d'un cadre de concertation, d'échange et d'information de ses membres ainsi que le renforcement de leurs capacités institutionnelles et opérationnelles dans les différents domaines couverts. Depuis 1999, la présence institutionnelle de la société civile est assurée au Conseil Economique et Social (CES) avec la représentation des organisations syndicales, professionnelles des principaux secteurs de l'économie, des associations à caractère social et des personnalités du monde scientifique. Récemment, un certain nombre de réseaux se sont développés en faveur des femmes se sont développés ainsi que des structures fédératives visant la participation effective de la société civile (*voir détails en Annexe 3*).

60. Les principales **forces** relevées, au niveau de la société civile, est le développement de leurs actions sensibles au genre dans leurs domaines d'intervention. Leur nombre est plus important en éducation et santé, secteurs qui sont à la base de l'évolution de la population, notamment des filles et des femmes. Par ailleurs, il faut noter la présence des ONG, la plupart féminines, très actives dans l'animation et le développement des activités économique des femmes (accès aux services financiers, aux moyens de production, aux activités traditionnellement réservées aux hommes) mais aussi dans le domaine plus spécifique de la politique et du droit afin que les femmes puissent avoir la jouissance de leurs droits (physiques et moraux) et accéder à une meilleure participation à la vie politique. Certaines d'entre elles ont pu collaborer avec le MASPFE et les départements ministériels intervenant dans le même domaine de compétences. Enfin, les ONG nationales ont souvent bénéficié de l'appui technique et financier des ONG internationales dont la préoccupation genre est au centre de leurs programmes : Africare, Hellen Keller International, Engenderhealth (nutrition et santé) ; CECI, Frederich Ebert, NDI, IFES oeuvrant pour l'amélioration du statut des femmes (politique et juridique) ; OIC, 3AE, DID, Pride, Sasakawa dans le domaine économique ; Plan Guinée, Aide et Action, World Education, Corps de la paix en matière d'éducation formelle et informel.

61. A côté de ces forces, demeurent de nombreuses **faiblesses** d'ordre institutionnel et spécifique. Les associations, les ONG nationales, les réseaux d'organisations de la société civile viennent en appui aux stratégies développées par les institutions gouvernementales. Leur capacité, leur domaine

d'intervention et leur mode d'actions sont variables d'une institution à une autre et dépendent souvent, des moyens financiers obtenus des bailleurs de fonds et autres partenaires techniques mais également, des ressources humaines en place. Pour ce dernier aspect, il faut relever que plusieurs organisations de la société civile ne disposent pas de ressources humaines très sensibles aux questions de genre. Très peu connaissent les outils couramment utilisés pour la promotion de l'équité des sexes et des démarches d'analyse de genre. Seules quelques unes d'entre elles, actives dans le domaine de la formation technique, de la vulgarisation agricole, de l'éducation et de la santé et coopérant avec des programmes, intègrent la dimension genre dans leur démarche et adoptent des outils et supports adéquats. Le degré de maîtrise et d'utilisation de ces outils gagnerait à être renforcé dans des actions de lutte contre la pauvreté, en particulier au niveau des axes visant la prise en compte des facteurs d'influence et d'accès et contrôle des ressources.

62. Pour ce qui concerne les ONG et autres associations nationales, leurs moyens de meurent limités d'une manière générale en raison de leur faible couverture géographique (niveau national et régional seulement) et du peu de collaborations développées avec le MASPFE qui n'a pas mis en place un cadre de coordination entre gouvernement et société civile, notamment avec les médias, susceptibles de faire connaître leurs actions auprès des populations défavorisées. En outre, le manque de ressources financières pour exécuter leurs opérations sur le long terme et surtout dans les domaines stratégiques qui peuvent transformer les inégalités entre les hommes et les femmes (droit, politique) rend difficile les interventions en faveur des femmes qui ont de la difficulté à se constituer en réseau national pour défendre, de manière plus efficace, la cause et les intérêts des femmes guinéennes. Enfin, il faut souligner que si, dans certains domaines comme la santé et l'éducation, l'approche ciblée (filles et femmes) a été porteuse, les résultats attendus ont été limités en raison de la non implication des hommes (décideurs et acteurs) dans les actions.

2.2.2 Les partenaires au développement : forces et faiblesses

63. En Guinée, de nombreux partenaires au développement (*voir liste en Annexe 3*) fournissent un appui financier et technique pour la mise en œuvre des programmes et projets selon une perspective genre. Comme principale **force**, l'on peut citer que bon nombre de partenaires intègrent de manière transversale la dimension genre, c'est-à-dire à tous les niveaux du cycle du projet (identification, planification, évaluation, mise en œuvre, suivi et évaluation). C'est le cas notamment pour le PNUD et ses principales agences d'exécution technique que sont le PAM, la FAO, le FIDA, l'UNICEF mais aussi pour l'ACDI, la Banque Mondiale et l'Union Européenne. Par ailleurs, d'autres donateurs adoptent soit une approche femmes et développement (les femmes étant au cœur du problème) soit une combinaison entre les deux approches femmes et genre. Cela a été constaté pour l'USAID, l'OMS, la BAD, la GTZ. A cela, il faut souligner que l'ensemble des donateurs suivent les principes et les directives fournies dans le cadre du Plan d'Action Mondial pour les femmes de Beijing, les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) et disposent de documents de politiques et de stratégies en matière de genre, d'équité ou d'égalité entre les sexes. Ces documents de politique servent de référence à la mise en œuvre et au suivi de leurs programmes et projets. Enfin, parmi les autres atouts constatés, il y a l'utilisation plus systématique à l'approche genre dans la planification des projets et programmes et l'existence de données ventilées selon les sexes, grâce à des études diagnostics, des recherches et des évaluations de genre réalisées sous l'égide du mécanisme gouvernemental. Ce qui permet, aujourd'hui, de mieux prendre en compte l'intégration du genre dans les stratégies, programmes et projets du pays.

64. Parmi les **faiblesses**, il y a lieu de noter, certes, la neutralité de certains donateurs (AFD, Coopération française, japonaise...) en matière de politique et stratégies de genre, mais surtout, le manque de concertation entre bailleurs de fonds pour harmoniser leurs interventions dans le domaine. Faute d'espace, il n'existe pas de dialogue de politique sur la question avec le gouvernement à un haut niveau décisionnel, ce qui limite grandement la portée des actions réalisées au niveau terrain. Chaque bailleur de fonds intervient au niveau de ses programmes et projets propres sans une synergie avec les autres intervenants, exception faite en matière de lutte contre le VIH/Sida. Par ailleurs, en terme de méthodologie, si l'approche participative est effective en matière de réalisation de programmes,

l'approche genre y est peu associée à tout le cycle de programmation car, au niveau de la mise en œuvre et du suivi, les lacunes existent. Les organismes ne disposent pas toujours de tous les instruments, outils et procédures permettant un suivi et une évaluation sensibles au genre (indicateurs, responsables et personnel formé, spécialiste genre...). Enfin, si la prise en compte du genre est effective au niveau terrain, parfois au niveau intermédiaires (projets et programmes), elle n'est pas encore suffisante au de l'appui apporté dans le domaine macroéconomique, niveau où l'action politique peut peser sur les décisions qui affectent les femmes au moment opportun (planification, adoption du budget national, allocation de fonds spécial genre).

65. **En conclusion** de ce chapitre l'on relève, dans l'ensemble, un intérêt majeur des partenaires au développement à appuyer le gouvernement dans ses objectifs de promotion de l'égalité entre les sexes. Les résultats enregistrés dans les différents programmes et projets passés en revue (*voir en Annexe 3*) n'ont pas permis de surmonter tous les obstacles qui seraient à prendre en considération. En termes de résultats, compris au sens des effets et impacts, il est à reconnaître que les programmes ont progressivement conduit à améliorer le niveau de sensibilité aux questions de genre, à la promotion économique, éducative, sanitaire, juridique et socioculturelle. Ceci aux bénéfiques des femmes, mais également, des autres composantes de la population. Le regain d'intérêt des initiatives développées par les organisations féminines et autres ONG, tant locales qu'internationales, est un signe d'effets positifs qui contribueraient sans doute à amplifier l'impact attendu en matière d'égalité de genre. Au niveau sectoriel, la primauté accordée à la promotion de l'éducation des filles et femmes, à la santé maternelle et infantile, à la promotion des droits des femmes, a eu pour effet et impact de relever des indicateurs et statistiques démontrés dans l'analyse des disparités. Une partie des femmes auraient profité des progrès accomplis. Cependant, il convient, au regard de la proportion de femmes dans la population et de leur importance en milieu rural et, notamment, dans la production agricole, de reconnaître que des progrès significatifs restent à faire à divers niveaux, ce qui transparaît dans les contraintes relevées ci-après et dans les enjeux qui découlent de l'analyse de ces dernières.

CADRE 3 - Priorités, contraintes, enjeux et principaux axes stratégiques

Priorités du PCGeD	Principales contraintes identifiées	Enjeux	Axes stratégiques
Renforcement institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> • La faible prise de conscience du genre au niveau de l’environnement institutionnel pour un appui effectif au MASPFE • La faiblesse des capacités et outils de genre pour la mise en œuvre, le suivi et évaluation des programmes (DSRP) • Le manque de cadres de concertation et de coordination entre institutions et organisations oeuvrant pour le genre (gouvernement, bailleurs de fonds, organisations féminines) 	<ul style="list-style-type: none"> • La prise de conscience, au niveau national, sur la nécessité d’intégrer le genre dans les politiques, programmes et projets de développement • La pleine participation des organisations féminines au dialogue de politique sur la question du genre 	<p><u>Principales questions de genre</u></p> <p>Politique du MASPFE plus axée sur l’approche femmes que sur l’approche genre Dotation en ressources inadéquate par rapport à l’envergure des actions à mener</p> <p><u>Axe stratégique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui institutionnel au MASPFE/DNPF (budget, mécanismes de concertation, de coordination et de suivi) • Appui institutionnel aux mécanismes de décision (planification, prévisions statistiques, budget national, gestion des programmes) • Appui à la création d’un conseil des femmes guinéennes au niveau national
Égalité des droits et acquisition du pouvoir par les femmes	<ul style="list-style-type: none"> • La faiblesse des connaissances en genre et droits des femmes des professionnels et institutions de la justice • L’existence d’articles discriminatoires qui nuit au statut juridique des femmes • La méconnaissance et la non jouissance par les femmes des droits reconnus juridiquement • Le faible taux de saisine de la justice par les femmes • L’analphabétisme et le manque de confiance des femmes en elles-mêmes qui maintiennent les femmes dans un rôle subalterne • L’insuffisance des actions visant à promouvoir l’acquisition du pouvoir des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • La protection juridique effective des femmes et leur pleine jouissance de lois et règlements exempts de discrimination • La participation des femmes à la gouvernance à tous les échelons 	<p><u>Principales questions de genre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de cohérence entre les instruments juridique (codes civil, de la famille, travail) et les droits constitutionnels et internationaux (CEDAW) • Inadéquation entre le discours politique, les textes réglementaires et la réalité sur la responsabilisation des femmes dans les organes de décision (gouvernance, décentralisation) <p><u>Axes stratégiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités en genre des agents de la justice, fonction publique, décentralisation, CES, CNC, Syndicats…) • Développement des initiatives et actions sensibles en genre dans le secteur juridique, judiciaire et politique • Intégration du genre dans les initiatives ou opérations de la Banque Mondiale dans le secteur juridique et de la gouvernance
Économie et lutte contre la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • La non reconnaissance de la contribution des femmes aux activités non marchandes et informelles au niveau macro • Le faible accès des femmes aux 	<ul style="list-style-type: none"> • l’acquisition et la maîtrise des capacités et des pouvoirs économiques pour les femmes 	<p><u>Principales questions de genre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Non prise en compte systématique du genre dans le domaine macroéconomie (données) • Pas de discrimination positive pour les femmes qui sont plus frappées par la pauvreté

	<p>ressources productives et à leur contrôle (infrastructures, capitaux, fonds, crédits, équipements et matériels ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le faible niveau d'instruction et de formations techniques des femmes réduit leur accès aux opportunités offertes 		<p><u>Axes stratégiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités en genre au niveau macro et sectoriel Développement des actions sensibles au genre dans le secteur économiques et la réduction de la pauvreté Intégration des aspects genre dans les Opérations de la Banque Mondiale au niveau macro et micro
Education, alphabétisation, formation	<ul style="list-style-type: none"> La persistance des comportements, stéréotypes et préjugés en défaveur des femmes au niveau de l'éducation formelle où les femmes sont peu représentées L'analphabétisme et le manque de formations professionnelles et techniques des filles/ femmes Le comportement négatif des leaders de la communauté (chef, religieux,) des parents sur la fréquentation et le maintien des filles à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> L'acquisition et la valorisation par les femmes de leur savoir, des connaissances et des aptitudes intellectuelles et techniques pour leur promotion 	<p><u>Principales questions de genre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Difficulté d'atteindre l'objectif d'éducation pour tous si des actions de sensibilisation en genre ne s'adressent pas simultanément aux responsables du système éducatif, au corps enseignant et à la communauté Non adoption de la politique nationale d'alphabétisation <p><u>Axes stratégiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités en genre au niveau de l'éducation formelle à travers les comités d'équité /éducation Développement des actions sensibles en genre pour le maintien des filles à l'école et l'alphabétisation des adultes Intégration effectif des aspects genre dans Opérations de la Banque Mondiale au niveau de l'éducation
Santé, nutrition, VIH/Sida	<ul style="list-style-type: none"> La faiblesse des capacités en genre du Ministère et institutions chargés de l'amélioration de la santé des hommes et des femmes La persistance des facteurs socioculturels qui hypothèquent la santé des femmes (MGF, sexualité, violences...) La non prise en compte des rapports de pouvoir entre hommes et femmes en matière de santé 	<ul style="list-style-type: none"> La préservation de l'état et de l'intégrité physiques, psychiques et moraux des filles et des femmes afin qu'elles puissent assurer leurs multiples fonctions de production et de reproduction dans un environnement où les hommes s'impliquent pleinement 	<p><u>Principales questions de genre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non application des lois (santé de reproduction, violences, mutuelles et autres), ce qui est préjudiciable aux actions d'information, plaidoyer et sensibilisation sur la santé des filles, femmes <p><u>Axes stratégiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités en genre dans le système et services de santé Développement des actions sensibles en genre dans le secteur de la santé Intégration effectif des aspects genre dans les Opérations de la Banque Mondiale au niveau de la santé

3. CONTRAINTES, ENJEUX, AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES SENSIBLES AU GENRE

3.1 LES PRINCIPALES CONTRAINTES DE GENRE

66. La mise en œuvre du PCGeD³⁹, depuis cinq ans, et bien d'autres actions sectorielles, n'a pas permis de résoudre tous les problèmes rencontrés par la DNPF chargée de la question du genre en Guinée. Malgré une avancée certaine sur les questions de genre dans l'agenda national, de l'appui institutionnel du PNUD et d'autres agences internationales de développement, de nombreuses contraintes demeurent et freinent encore le développement réel des actions d'intégration du genre dans les stratégies, programmes et projets exécutés dans le pays. Le *CADRE 3* permet d'avoir une vue globale de ces contraintes identifiées en fonction des priorités du PCGeD, des enjeux à relever et en articulation avec les politiques et instruments dont la Guinée dispose tant au niveau politique que sectoriel. Ce cadre permet également de mettre en évidence les principaux axes stratégiques à développer en matière de genre.

3.1.1 Les contraintes d'ordre politique et institutionnel

67. Sur le plan **politique**, les contraintes en matière d'intégration du genre dans les actions de développement sont importantes en raison : (1) de la faible prise de conscience de cette dimension au niveau de l'environnement institutionnel (gouvernement et partenaires au développement) et de peu de dispositions prises, en conséquence, pour instaurer un processus d'application efficient et efficace de l'approche genre pour soutenir le développement dans le pays ; (2) de la difficulté pour les organisations de la société civile à s'impliquer activement sur les actions de genre à travers un réseau ou conseil des femmes guinéennes pour la défense de leurs intérêts au niveau national et leur participation aux grands débats de politique.

68. Au niveau **institutionnel** et, plus particulièrement, du mécanisme gouvernemental chargé de la dimension genre, les principales contraintes sont les suivantes : (1) le manque d'appui effectif des décideurs au MASPFE et l'insuffisance d'allocation budgétaire pour réaliser son programme ; (2) la faiblesse de la formation en genre et la faiblesse de la capacité à utiliser des outils adaptés pour rendre opérationnel les objectifs du programme genre et développement (mise en œuvre, suivi et l'évaluation des résultats) ; (3) le manque de mécanisme formel de coordination des actions de genre avec les autres départements ministériels qui n'ont toujours pas officialisé la nomination de leurs points focaux ; (4) et le manque de cadre de concertation avec les bailleurs de fonds pour harmoniser les interventions dans le domaine et allouer les ressources financières et les appuis techniques.

3.1.1 Les contraintes au niveau sectoriel

69. Dans le **domaine juridique**, les principales contraintes rencontrées sont principalement : (1) La faible prise en compte de la dimension genre et la méconnaissance des droits humains par certains professionnels de la justice, cadres du Ministère et agents de la sécurité, ce qui a pour principal effet, l'application incorrecte et l'interprétation des lois en faisant référence le plus souvent aux traditions, ce qui reste préjudiciable à la femme ; (2) l'existence d'articles discriminatoires à l'égard des femmes dans certains règlements et lois qui, malgré les avancées notées dans le rapport de suivi CEDEF, est un frein à l'amélioration du statut juridique de la femme par rapport à celui de l'homme. En effet, des facteurs socioculturels empêchent toujours les changements au niveau politique et institutionnel et la jouissance par les femmes des droits qui leur sont reconnus juridiquement comme : la propriété de la terre, le droit à l'héritage des veuves, les garanties pour accéder au crédit, le droit à l'intégrité physique et moral, entre autres. (3) La méconnaissance par les femmes de leurs droits en raison, essentiellement, du déficit d'informations juridiques, de l'insuffisance de la vulgarisation des textes de lois favorables à la femme et du taux très élevé de l'analphabétisme des femmes. (4) Le faible taux de saisine de la justice par les femmes compte tenu des us et coutumes, les traditions, voire même la religion telle qu'elle est interprétée, prévalent encore sur le droit moderne et constituent une entrave sérieuse à l'égalité entre les femmes et les hommes.

³⁹ MASPFE/PNUD, Programme Cadre Genre et Développement, document principal et Annexe sur le Volet Appui au Mécanisme institutionnel, Conakry, 1998.

70. Pour ce qui est de la **participation des femmes aux prises de décision**, il y a lieu de rappeler : (1) les obstacles socioculturels qui placent les femmes dans une position subalterne par aux hommes et, donc, du manque de confiance en elles-mêmes pour s'exprimer et intervenir sur la scène publique ; (2) l'insuffisance des actions de développement visant à promouvoir le renforcement du pouvoir « empowerment » des femmes à tous les niveaux de prise de décisions.

71. Dans le **domaine économique**, la contribution des femmes au développement économique reste peu valorisée en raison des contraintes de différents ordres : (1) l'invisibilité et la reconnaissance formelle de la contribution des femmes aux activités non marchandes (les travaux domestiques) et au secteur informel. Aucune étude approfondie n'étant faite pour que ce travail soit reconnu comme une valeur humaine et considéré comme une valeur marchande, il est encore difficile de mesurer leur réelle contribution à l'économie nationale, à travers les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services ; (2) le faible accès des femmes aux ressources productives (terres, gros bétail, technologies avancées, infrastructures économiques, crédit, moyens de transport...) et sur le contrôle des ressources tirées de l'exploitation des unités familiales où elles assurent pourtant l'essentiel des activités de production et de reproduction. ; (3) la faiblesse du niveau d'instruction et des formations techniques des femmes, ce qui réduit considérablement leur pouvoir économique et leur accès à un emploi dans le secteur structuré, qu'il soit public ou privé et les confinent dans le secteur informel à gamme limitée et à revenus moindres.

72. **En matière d'éducation, formation et alphabétisation**, malgré les efforts consentis par les politiques et l'appui des partenaires au développement ces dernières dix années grâce à d'importantes réformes et interventions, l'éducation, au sens large du terme, reste encore confrontée à de nombreuses contraintes qui sont principalement : (1) l'insuffisance, au niveau institutionnel, des actions de sensibilisation et de formation en genre des responsables, des cadres et du personnel enseignant, malgré la mise en place des comités d'équité au niveau des départements en charge de l'éducation, la faible représentativité des femmes par rapport aux hommes à tous les niveaux de prise de décision du système éducatif ainsi que l'existence de manuels contenant des stéréotypes défavorisant la fréquentation de l'école par les filles ; (2) l'analphabétisme le manque de formations professionnelles et techniques sont reconnus comme une entrave fondamentale à la promotion des femmes dans la société, à la connaissance des enjeux du développement, à la prise de conscience de leurs droits les plus élémentaires et à leur capacité d'utilisation et de gestion des moyens techniques ; (3) l'attitude et les comportements des parents, chefs religieux et locaux, influencent négativement la fréquentation et la performance scolaire des filles mais surtout le maintien des filles à l'école (travail domestique des filles, mariage forcé et grossesse précoce des filles, préférence pour la scolarisation des garçons). Cela a pour conséquence leurs abandons et retraits du système éducatif, le manque d'épanouissement intellectuel des femmes et des filles et, au-delà, leur exclusion du domaine du développement.

73. **En matière de santé**, les efforts considérables faits pour améliorer la santé des femmes, plus vulnérables en raison de leurs fonctions reproductives, n'ont pas permis de réduire les difficultés majeures suivantes : (1) la faiblesse des capacités en genre du Ministère de la Santé et des institutions qui lui sont rattachées, ce qui entraîne un manque de dynamisme et de synergie d'actions entre le Ministère de la santé et le MASPFE ; la non application des textes et lois garantissant une meilleure position sociale à la femme ; l'absence d'application de certaines Lois (sur la santé de la reproduction, les Mutuelles, etc.) créant un vide juridique préjudiciable aux actions d'information, de plaidoyer et de recours en matière de santé publique ; la mauvaise qualité des services et des soins administrés par un personnel soignant composé en majorité d'hommes ; (2) les traditions et coutumes ont tendance à hypothéquer en plus la santé des femmes : mutilations génitales féminines, croyances et tabous liés à la grossesse, l'accouchement et toute autre croyance qui explique, à biens des égards, le retard dans la prise de décision pour recourir aux soins devant les signes de danger graves pendant la grossesse et l'accouchement ; (3) la non prise en compte des rapports entre hommes et femmes au sein de la famille, de la communauté mais aussi des institutions et personnel de santé, constitue un handicap important en ce sens que le comportement autoritaire des hommes empêche les femmes de répondre à leurs besoins de santé, notamment dans le domaine de la planification familiale, de la protection contre les IST/VIH/SIDA.

3.2 ENJEUX, AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES SENSIBLES AU GENRE

74. Au regard des disparités décrites plus haut, des progrès enregistrés grâce aux programmes et projets réalisés depuis plus de cinq années et des contraintes qui demeurent importantes, il reste des enjeux majeurs à relever ainsi que des axes stratégiques et actions prioritaires à mener pour promouvoir l'égalité entre les sexes en Guinée.

3.2.1 Enjeux et principaux axes stratégiques

75. Au niveau **politique**, deux enjeux principaux sont à relever :

- d'une part, la prise de conscience de tous les décideurs, services et responsables techniques concernés sur la nécessité d'intégrer, de manière effective et durable, l'approche genre dans les politiques, programmes et projets de développement ; et,
- d'autre part, l'implication et la participation effective des organisations féminines au plus haut niveau de décision.

76. Au niveau **institutionnel**, l'enjeu fondamental demeure l'appui institutionnel au mécanisme gouvernemental chargé de la question du genre ainsi qu'aux principaux départements ministériels décisionnels (planification, gestion de politiques, programmes et projets, prévisions statistiques, budget national et autres). Il est donc recommandé de définir un axe de renforcement des capacités national au niveau politique et institutionnel afin de rendre la société entière consciente de l'état de subordination où sont les femmes et de développer un programme d'action global d'intégration du genre dans les politiques, stratégies et programmes.

77. Au niveau **sectoriel**, les principaux enjeux sont les suivants :

- dans le domaine économique, l'acquisition et la maîtrise des capacités et pouvoirs économiques pour les femmes
- dans le domaine de l'éducation, ce sont l'acquisition et la valorisation par les femmes de leur savoir, des connaissances et des aptitudes intellectuelles et techniques pour leur promotion
- dans le domaine de la santé, il s'agit de veiller à la préservation de l'état et de l'intégrité physiques, psychiques et moraux des filles et des femmes afin qu'elles puissent assurer leurs multiples fonctions de production et de reproduction dans un environnement où les hommes s'impliquent pleinement
- dans le domaine juridique, il faut parvenir à la protection juridique effective et la pleine jouissance des femmes des lois et règlements exempts de discrimination.
- au niveau de la prise de décision, il est crucial de favoriser la participation des femmes à la gouvernance à tous les échelons.

78. Il reste évident que pour chacun de ces secteurs, la promotion de l'égalité de genre en Guinée demeure orientée vers trois axes stratégiques fondamentaux:

- (1) le renforcement des capacités en genre sur le plan institutionnel (gouvernement, société civile) avec l'appui des partenaires au développement);
- (2) le développement de quelques actions sectorielles et intersectorielles, prioritaires pour une intégration effective de la dimension genre dans les programmes et projets ;
- (3) l'intégration de l'approche genre dans les opérations de la Banque Mondiale en Guinée ainsi que dans les interventions des autres bailleurs de fonds.

3.2.2 Les actions prioritaires sensibles au genre

79. Au regard des axes stratégiques dégagées, il est nécessaire de recommander des actions prioritaires à entreprendre pour une meilleure intégration du genre dans les domaines d'intervention ciblés, tout en rappelant les principales questions de genre, les acteurs concernés et les instruments de référence (**CADRE 4**).

80. **Au niveau politique.** Bien que le concept «d'intégration du genre » soit de plus en plus employé, sa signification n'est pas toujours comprise et les institutions et organisations l'appliquent de différentes façons. Compte tenu des enjeux politiques de cette approche, il est important d'encourager la promotion du genre ou l'égalité entre hommes et femmes dans le pays (institutions, législation, politiques et programmes sectoriels). Pour ce faire il faudrait d'abord créer un cadre de concertation entre tous les acteurs de développement et le gouvernement pour coordonner les interventions dans le domaine du genre. Par la suite, si l'on veut que les femmes soient parties prenantes des débats politiques, il serait important de favoriser la création d'un réseau féminin in au niveau national qui comprendrait les organisations féminines existantes et bien représentatives de toutes les femmes de Guinée, de la base au sommet. Les principaux acteurs concernés pourraient être le gouvernement, le PNUD, la Banque Mondiale et l'ACDI et le collectif des femmes qui sera mis en place. Ces deux actions prioritaires devraient pouvoir être réalisées grâce à des cadre de discussion sur le genre et un dialogue de politique.

81. **Au niveau institutionnel.** Une fois les mesures prises au niveau politique, il est nécessaire de procéder au renforcement des capacités en genre (1) du mécanisme gouvernemental (MASPFE) dans son rôle de coordination, et de suivi des questions de genre avec les autres départements ministériels et, notamment, les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du DSRP mais aussi de l'appuyer dans son rôle de plaidoyer, de sensibilisation sur les questions sensibles (MGF, violences, alphabétisation, responsabilisation des femmes...) ; (2) des services et institutions gouvernementaux chargés de l'analyse, de la planification, de la décision, de la gestion des politiques, programmes et projet, des départements traitant l'information, les données, les travaux de recherche et enquêtes pertinents sur la question de genre ; (3) des ministères opérationnels pouvant intégrer l'approche genre dans les programmes et projets sectoriels (4) de l'administration locale pour encourager la participation des femmes et pour la prise en compte de leurs besoins dans la planification des actions.

82. Les principaux acteurs sont les organes gouvernementaux et départements ministériels concernés ; les bailleurs de fonds intervenant déjà au niveau politique, auxquels peuvent s'ajouter d'autres donateurs, des agences d'exécution (GTZ, USAID, FNUAP, UNIFEM...), des instituts de formation, la Chaire de l'UNESCO pour le genre et des experts en genre. Les principaux instruments sont : un mécanisme de concertation entre bailleurs de fonds et gouvernement pour définir un programme d'action national commun ; un cadre de coordination entre le MASPFE et les départements opérationnels, avec une définition claire des attributions et fonctions de chacune des structures ; des séminaires de sensibilisation en genre pour les décideurs ; des ateliers de renforcement des capacités nationales et locales en genre, avec des sessions spécifiques pour répondre aux intérêts stratégiques des femmes et à leur participation dans les domaines politiques.

83. **Au niveau sectoriel.** Il est proposé qu'un renforcement des capacités en genre soit réalisé au niveau des institutions concernées (agents, cadres et autres intervenants). Et, qu'ensuite, des actions prioritaires de genre soient initiées, développées et consolidées par secteur.

a) Dans le domaine économique

84. Une des premières actions serait de renforcer les capacités d'intégration des questions de genre adaptées à la macro économie⁴⁰ pour les cadres et intervenants des ministères de l'économie et des finances, du plan et de la coopération, de l'agriculture, élevage, eaux et forêts, du commerce, industrie et artisanat, des mines et environnement... Ce renforcement se ferait au moyen de la formation basée sur des modules techniques adaptés ainsi que par la création et la diffusion de cadres conceptuels et d'outils opérationnels nécessaires pour que les départements, services et organisations opérationnels puissent intégrer la dimension genre dans le travail d'analyse, les études d'impact des politiques, la planification et la gestion des programmes et projets, l'allocation des ressources, le budget national.

⁴⁰ La Banque Mondiale, comme la FAO, ont développé des outils pour analyser la problématique hommes / femmes au niveau macro.

85. Par ailleurs, il est recommandé de développer ou de renforcer des actions qui visent l'accès, l'acquisition et la maîtrise des capacités et du pouvoir économiques des femmes en termes d'emploi et de revenus. Pour ce faire, les actions porteront essentiellement sur : (1) la multiplication des programmes de micro crédit permettant l'accès des femmes aux ressources productives; (2) la sécurisation des terres, la diversification des cultures et le renforcement du savoir des femmes dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et non agricoles avec contrôle sur les revenus ; (3) la promotion de l'entrepreneuriat féminin au sein du secteur privé ; (4) la prise en compte des besoins des femmes dans le secteur informel ; (5) la promotion des technologies appropriées et des MIT permettant d'alléger le travail domestique des femmes et enfants. Dans ce cadre, les principaux acteurs qui pourraient intervenir seraient : le PNUD/ONUDI, la Banque Mondiale, la BAD, la FAO, le FIDA, le BIT, les services financiers de proximité et les organisations de la société civile nationales et internationales oeuvrant dans le domaine.

b) Dans le domaine de l'éducation formelle et non formelle

86. La stratégie d'intégration du genre dans le système éducatif doit se faire par le renforcement des capacités en formation du genre des 3 comités d'équité en place dans les trois départements de l'éducation. Ainsi, à leur tour, ces comités pourront démultiplier la sensibilisation et la formation aux autres directions ministérielles, aux organes de l'université, aux établissements scolaires et autres institutions affiliées, afin de pouvoir agir sur les comportements de discriminations et d'inéquité en milieu scolaire et de susciter des améliorations dans les pratiques éducatives et dans les organes chargés de l'éducation non formelle (alphabétisation formations techniques). Dans le cadre de la formation en genre à l'Université, il faut noter la prochaine création de la chaire de l'UNESCO Femmes, Genre, Société et Développement qui va démarrer des activités de recherche en formation initiales et continue dans le domaine du genre mais aussi en corrélation avec d'autres disciplines fondamentales que sont le droit, la démocratie, la culture et la paix. Au delà des formations, il est vivement recommandé de mener des activités de recherche et action sur les besoins des enseignantes (minoritaires) et de renforcer leurs capacités en gestion scolaire et leur position dans le système éducatif.

87. Puis, compte tenu de la persistance des préjugés socioculturels défavorables aux filles et aux femmes enseignantes de mettre l'accent sur les actions suivantes : (1) développer plus de programmes d'alphabétisation des adultes et de formations techniques et professionnels pour les jeunes (filles et garçons) tout en intégrant des modules de genre ; (2) Appuyer les actions de sensibilisation et de formation des ONG en faveur de la scolarisation des filles et à leur maintien à l'école ; (3) organiser des campagnes de sensibilisation pour susciter les débats, le dialogue et l'adhésion des autorités locales, des parents pour l'abandon des pratiques néfastes à l'épanouissement de la jeune fille et de la femme. Les principaux acteurs concernés sont les institutions gouvernementales citées, un grand nombre de bailleurs de fonds ainsi que les organisations de la société civile qui financent et exécutent actuellement les projets et programmes dans le secteur. Les instruments privilégiés sont les recherches et études, les cadres de concertation au niveau local, les ateliers de sensibilisation et de formations ; les causeries débats, les messages publicitaires ciblés.

c) Dans le domaine de la santé

88. Dans ce domaine, la faiblesse relevée étant essentiellement d'ordre institutionnel, il est recommandé de mettre en place un mécanisme (structure ou comité) qui aurait en charge la promotion du genre au sein du ministère et en collaboration avec le MASPFE. Les actions viseront à renforcer, dans un premier temps, les capacités en genre de ce mécanisme pour prise en compte des besoins de santé des femmes/enfants et, dans un deuxième temps, ceux des jeunes et des personnes du 3e âge. De manière plus spécifique, il y a lieu de renforcer les capacités en genre du personnel soignant à tous les niveaux de la pyramide sanitaire avec révision des curricula de formation initiale et continue des professionnels de santé ; les structures de santé etc.

89. Pour ce qui est des organisations de la société civile qui interviennent dans le secteur, il est prioritaire d'appuyer et consolider leurs actions de plaidoyer et la sensibilisation en santé de la reproduction avec un accent particulier sur la lutte contre les pratiques néfastes à la santé des filles et femmes (MGF, violences familiales, conflits, nutrition, pratiques traditionnelles) au même titre que le Sida. Il est également important d'organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des hommes sur leurs rôles, responsabilités en santé génésique, sida, hygiène sexuelle....

90. Les principaux acteurs identifiés sont, au niveau du gouvernement, les départements ministériels de la santé, les institutions et établissements rattachés, le MASPFE, entre autres. Outre l’OMS, tous les bailleurs de fonds pourraient être impliqués dans la réalisation de ces actions (UNICEF, USAID, Banque Mondiale, ACDI, GTZ....) Ainsi que les ONG internationales et nationales intervenant déjà dans les différents sous-secteurs de la santé. Les principaux instruments à développer sont les modules de formations, les messages et supports de sensibilisation, les causeries et débats sur les questions sensibles.

d) Dans le domaine du droit

91. Dans le domaine juridique, les actions prioritaires concerneraient l’organisation de formations en « genre, droits humains et droits des femmes » pour les professionnels et cadres du Ministère de la justice afin qu’ils puissent mettre en œuvre une réforme juridique compatible avec la CEDAW. Par la suite, il est fondamental de poursuivre les réformes des articles discriminatoires de certains textes, lois et règlement (code civil, code du travail, code de la famille) et de procéder à la vulgarisation, vers un large public, des droits des femmes et des droits humains. Puis, compte tenu de la méconnaissance et des faibles moyens financiers des femmes, de mettre en place des mécanismes d’assistance juridique et judiciaire aux femmes démunies. Enfin, il est important de mettre l’accent sur les campagnes de sensibilisation du public sur les pratiques coutumières et les violences défavorables aux femmes qui hypothèquent l’intégrité physique et moral des femmes. Les principaux intervenants dans le domaine seraient le Ministère de la justice, le MASPFE, voire les institutions concernées par l’application du droit (sécurité, organisation du territoire). Les principaux acteurs partenaires seraient le PNUD/FNUAP, l’UNICEF, l’ACDI/CECI, le Comité interafricain, la coalition nationale de Guinée (CONAG) pour le droit et la citoyenneté des femmes et les réseaux féminins existant. Les instruments à prendre en compte sont les codes, règlements et lois ; les matériels et supports de formation et de sensibilisation ; les brochures sur le droit des femmes traduites en langues locales; les cliniques juridiques, les centres d’écoutes.

e) Dans le domaine de la participation politique

92. Compte tenu de la faible position politique des femmes et du peu d’actions développées pour renforcer leur participation aux prises de décisions, il est fondamental de proposer des actions spécifiques visant à renforcer, d’une part, les capacités de gestion des femmes fonctionnaires dans leurs secteurs de compétences afin qu’elles puissent accéder à des postes de responsabilité. Par ailleurs, il y a lieu d’organiser des formations en genre adaptées aux fonctions des femmes représentées au sein des institutions comme le CES, le CNC, l’Assemblée nationale, etc., des organisations-clés de la société civile telles que les syndicats, les employeurs, les ONG, les groupements et les associations. Enfin, il est important qu’au niveau local, des mesures soient prises pour une participation effective des femmes (individus, en groupe ou réseaux). Les principaux acteurs sont, au niveau du gouvernement, les départements de la fonction publique et de la décentralisation. Au niveau des bailleurs de fonds et de la société civile il faut principalement citer l’USAID/NDI/IFES/CLUSA, l’Union Européenne /Fonction Publique, l’ACDI/CECI/CONAG pour le moment. Il s’avère capital de susciter des initiatives d’autres acteurs pour développer divers instruments et supports de formations, de conférences, rencontres et réunions adaptées.

93. **Au niveau intersectoriel.** La réalisation de ces actions sectorielles nécessite qu’elles soient coordonnées au niveau national. Aussi, trois actions principales sont à recommander : (1) la mise en place d’un mécanisme de liaisons intersectorielles entre gouvernement, partenaires au développement et organisations de la société civile pour statuer sur les principaux objectifs et actions prioritaires de genre dans le pays ; (2) la coordination d’un plan de formation intersectoriel pour prendre en compte toutes les institutions et organisations sectorielles concernées ; (3) l’adoption d’un plan commun de communication sociale pour informer, sensibiliser un plus large public, sur les actions entreprises et leur impact. Le gouvernement, appuyé par quelques donateurs (ACDI, USAID, Coopération française...) devrait accorder un plus large accès aux divers médias avec les moyens financiers permettant de les utiliser, tout en tenant compte des techniques d’éducation populaire. Aussi, les radios rurales, les radios privées, les organisations locales ont un rôle crucial à jouer pour que ces actions soient comprises comme l’amélioration générale des conditions des femmes et des pauvres et marginaux de la société.

94. **Dans les opérations du bureau de la Banque Mondiale en Guinée**. Sur la base des résultats de l'évaluation de la situation de genre en Guinée dans les différents secteurs et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté selon une perspective de genre, le bureau de la Banque Mondiale en Guinée pourrait, dans les opérations qu'elles appuie, favoriser l'intégration du genre dans le dialogue politique entre la Guinée et les partenaires au développement, dans les réformes institutionnelles en se focalisant sur la participation des femmes (réseaux) aux prises de décision afin d'atteindre les objectifs d'équité et de genre du DSRP. Par ailleurs, dans le cadre de son portefeuille d'activités, la Banque pourrait contribuer (1) au renforcement des capacités en genre des institutions publiques et macro économique, de la fonction publique, de la justice et de l'administration locale ; (2) au développement des organisations communautaires et des gouvernement locaux selon une approche genre, notamment à travers ses programmes multisectoriels (PACV, PRCI, programme de lutte contre le Sida...) mais également ses programmes sectoriels de l'éducation, des infrastructures, de la santé.

95. Les principaux instruments à mettre en place pour une stratégie d'intégration de genre dans les opérations seraient : la formation, la fourniture d'outils opérationnels, la diffusion de bonnes pratiques, les conseils auprès du personnel du bureau mais aussi des agences d'exécution. A cela, il faut ajouter la fourniture d'une allocation de ressource pour l'application de la stratégie au niveau interne (budget, responsabilités, personnel spécialisé) mais aussi externe (mécanismes de coordination avec les autres donateurs, le gouvernement et la société civile ; système efficace de suivi des résultats et de l'avancement des actions d'intégration du genre ; mise à jour les informations sur les disparités existant entre les hommes et les femmes dans les secteurs concernés.

96. Le CADRE 4 ci-après présente brièvement les actions prioritaires sensibles au genre proposées.

CONCLUSION

97. La Guinée dispose de mécanismes nationaux oeuvrant pour une égalité de genre. Pour améliorer leur efficacité dans le domaine et sur la base des axes stratégiques prioritaires d'actions sensibles au genre définies plus haut, le **Gouvernement** se doit de : (1) maintenir son intérêt et poursuivre son engagement à prendre davantage en compte les questions de genre dans la conception et l'application des politiques nationales et sectorielles ; (2) inciter les partenaires au développement à poursuivre et renforcer l'appui au gouvernement et à la société civile, particulièrement aux ONG féminines et à leurs réseaux ; (3) trouver davantage de moyens financiers, humains (formation technique, formation en genre dans tous les domaines sectoriels) et les moyens techniques pour assurer une meilleure coordination sur les questions de genre, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP.

98. Dans ce contexte, le rôle de la **Banque Mondiale** en Guinée serait de redonner toute son importance à la dimension genre par des échanges d'informations et d'idées au cours de débats officiels, au sein de groupes consultatifs ou au cours de rencontres périodiques, en se référant à toutes les actions internationales (Beijing, CEDAW, Déclaration du Millénaire), aux actions nationales (politique nationale de promotion féminine, programme cadre genre et développement, Genre et DSRP) et en faisant participer au dialogue les organisations féminines existantes et autres organisations à créer pour la défense du droit des femmes et leur participation à la vie politique à tous les niveaux de décisions.

CADRE 4 – Matrice des actions prioritaires sensibles au genre

Domaine d'intervention	Principales questions de Genre	Principales actions de genre recommandées	Principaux acteurs	Instruments
1. Politique	Un changement de politique plus axée sur l'approche d'intégration du genre	1.1 Favoriser l'intégration du genre au niveau de décision, planification et gestion 1.2 Appuyer la mise en place d'un réseau guinéen des femmes pour leur participation au choix des priorités du développement	Gouvernement Banque Mondiale, PNUD, ACDI Réseaux et organisations féminines	<ul style="list-style-type: none"> • Référence aux documents de politique (CEDAW, Beijing, ODM, NEPAD, PNPf, PCGeD, DSRP...) • Dialogue politique (Groupes consultatifs, discussions officielles, échanges informels, contacts réguliers) • Cadre légal pour la constitution du réseau
2. Institutionnel	L'augmentation des ressources et le renforcement des capacités nationales pour une meilleure intégration du genre	2.1 Favoriser la concertation entre bailleurs de fonds pour aider le gouvernement dans son programme d'action Genre 2.2 Renforcer les capacités de la DNPF (plaidoyer, coordination, suivi des actions de genre du DSRP) 2.3 Développer et renforcer les capacités en genre au niveau sectoriel des divers acteurs (Dép. ministériels, administration locale...) 2.4 Augmenter la représentation des femmes dans les institutions républicaines (AN, CES, CNC, Observatoire...)	MASPFE Dépt ministériels Banque Mondiale, GTZ (macro économie) PNUD/UNIFEM, UNESCO (droit, politique, culture, paix) FAO (niveau macro, intermédiaire et terrain) ACDI, CECI USAID, NDI, IFES Institutions de formation Spécialistes en genre	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de concertation entre bailleurs et gouvernement • Cadre de coordination et de suivi de la DNPF • Séminaires de sensibilisation (décideurs) • Ateliers de renforcement des capacités nationales en genre (MASPFE, Ministères sectoriels, planification centrale, budget, institutions diverses) • Accompagnement des institutions et organisations représentant la société civile
4. Secteur économique	La prise en compte systématique du genre au niveau macro et l'acquisition et la maîtrise des capacités et du pouvoir économique des femmes (emploi, revenus)	4.1 Renforcer les capacités d'intégration de genre dans le processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques, stratégies et programmes 4.2 Favoriser un meilleur accès des femmes aux ressources productives (terre, emploi,	Banque Mondiale PNUD/ONUDI Union Européenne FAO FIDA BAD	<ul style="list-style-type: none"> • Budget national • Modules de formations spécifiques • Rencontres sectorielles • Services financiers adaptés • Fonds spécial pour la promotion

		<p>technologies)</p> <p>4.3 Développer les programmes de micro crédits pour l'acquisition de biens et ressources productives</p> <p>4.4 Renforcer les compétences des femmes dans la production, transformation et commercialisation</p> <p>4.5 Faire la promotion des technologies appropriées et des MIT pour alléger le travail domestique et productif des femmes</p> <p>4.6 Renforcer les capacités des femmes entrepreneurs</p> <p>4.7 Prendre en compte les besoins spécifiques des femmes pauvres</p>	<p>BIT</p> <p>Services financiers existants</p> <p>Organisations régionales, nationales (AFAO, GFAD, AFEG, COFEG)</p> <p>Services techniques (SNPRV, DAOP, BTGR, DAE, DIC...)</p>	<p>de nouvelles technologies et moyens de transport</p>
<p>5. Secteur de l'Éducation</p>	<p>Une plus grande sensibilisation des décideurs et acteurs du système éducatif et de la communauté pour le maintien des filles à l'école et la formation des femmes</p>	<p><u>Éducation formelle</u></p> <p>5.1 Réaliser recherche-action sur les besoins des femmes dans l'éducation formelle et renforcer leurs capacités de gestion scolaire et genre</p> <p>5.2 Renforcer les capacités en genre du corps enseignants et organismes affiliés via ceux des comités d'équité et genre</p> <p>5.3 Appuyer les ONG dans leurs actions de sensibilisation pour la scolarisation des filles et leur maintien à l'école</p> <p>5.4. Organiser campagnes de sensibilisation auprès des autorités locales et religieuses sur les pratiques traditionnelles en défaveur du maintien des filles à l'école</p> <p><u>Éducation non formelle</u></p> <p>5.5 Développer plus de programmes d'alphabétisation visant les femmes/hommes</p> <p>5.5 Consolider et développer des actions dans l'éducation non formelle (CAAF, NAFA, autres centres)</p>	<p>Gouvernement</p> <p>MASFE,</p> <p>Ministère Education</p> <p>Banque Mondiale</p> <p>PNUD/UNICEF</p> <p>UNESCO</p> <p>ACDI</p> <p>GTZ</p> <p>USAID</p> <p>Union Européenne</p> <p>ONG internationales et nationales</p> <p>Comité d'équité et genre</p> <p>APAE</p> <p>Corps enseignant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recherches, Etudes • Ateliers de renforcement des capacités • Cadre de concertation gouvernement, autorités traditionnelles

<p>6. Secteur de la Santé</p>	<p>Le renforcement des capacités en genre des intervenants et acteurs de la santé pour une meilleure application des lois en faveur des femmes et avec l'implication des hommes</p>	<p>6.1 Mettre en place un comité genre au niveau du MSP et renforcer ses capacités en genre pour s'adresser aux cadres et personnel soignant</p> <p>6.2 Promouvoir la représentation des femmes au niveau décisionnel de la santé</p> <p>6.3 Appuyer et consolider les actions des ONG et associations oeuvrant dans le domaine de la santé des femmes mais aussi en faveur des jeunes et personnes du 3^e âge</p> <p>6.4 Organiser des campagnes d'information, sensibilisation des hommes (rôles, responsabilités en hygiène sexuelle, santé génésique, sida...)</p> <p>6.5 Renforcer le plaidoyer et sensibilisation en direction du personnel de santé, des autorités locales pour la lutte contre les MGF et autres violences</p>	<p>PNUD/OMS UNICEF GTZ USAID Union Européenne Banque Mondiale ACDI (Sida) ONG internationales et nationales</p>	<p>Ateliers de renforcement des capacités Support publicitaires Comité genre et santé</p>
<p>7. Secteur Juridique et acquisition du pouvoir</p>	<p>La transformation des instruments juridiques et structures judiciaires défavorables aux femmes La responsabilisation des femmes à tous les niveaux de la gouvernance</p>	<p>Secteur juridique</p> <p>7.1 Poursuivre les réformes des codes et règlements, des systèmes de propriété, de travail... en conformité avec les principes de la CEDAW</p> <p>7.2 Contribuer à la vulgarisation des droits des femmes/Droits humains</p> <p>7.3 Mettre en place des mécanismes d'assistance, juridique et judiciaire aux femmes démunies</p> <p>7.4 Organiser formations et sensibilisation du public sur les violences (famille, MGF, conflits)</p> <p>7.5 Organiser des formations en genre, droits des femmes, droits humains pour les professionnels de la justice et associés(agents de sécurité)</p>	<p>PNUD/FNUAP/ UNICEF ACDI, CECI USAID GTZ Comité Interafricain CONAG et autres ONG</p>	<p>Matériels information Rencontres, colloques Fonds spécial pour lutte contre violences Clinique juridique Centres d'écoute</p>

		<u>Participation politique</u> 7.5 Renforcer les actions des départements ministériels, des ONG pour augmenter la représentation des femmes dans le gouvernement, les institutions républicaines et organisations de la société civile		
8. Intersectoriel		8.1 Mettre en place une liaison intersectorielle sur l'intégration du genre dans toutes les actions de développement 8.2 Réaliser la coordination des actions de sensibilisation et formation sur l'intégration du genre dans les politiques, programmes et projets 8.3 Développer des actions de communication sociale pour un changement socioculturel en faveur des femmes et dans les domaines du droit, de la santé (SR, Sida, nutrition), MGF...), de l'éducation, des activités économiques, la participation politique....	Gouvernement, Bailleurs de fonds Organisations société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre national intersectoriel • Plan d'actions intersectoriel • Plan de communication sociale intersectoriel

ELEMENTS DE BILIOGRAPHIE

Documents Banque Mondiale

1. Engendering Development, 2001. A World Bank Policy Report. NY, Oxford University Press.
2. Can Africa claim the 21st Century ?, 2000, Report prepared jointly by the World Bank and others organizations.
3. Mark Blackden, Chitra Bhanu, 1999. Growth, and Poverty Reduction, 1998 SPA Status Report on Poverty in Sub-Saharan Africa, World Bank Technical Paper No. 428, Washington, D.C.
4. Diane Elson and Barbara Evers, 1997. Gender-Aware Country Economic Reports. Working Paper No. 2, Uganda, Prepared for DAC/WID Task Force on Programme Aid and Other Forms of Economic Policy-Related Assistance.
5. Demery, Lionel., Marco Ferroni, Christian Grotaert, Jorge Wong-Valle, Eds. 1993. Understanding the Social Effects of Policy Reform, A World Bank Study, Washington, D.C.
6. Katrine Saito, Hailu Mekonnen, Daphne Spurling, 1994. Raising the Productivity of Women Farmers in Sub-Saharan Africa, World Bank Discussion Papers, Africa Technical Department Series, No. 230.
7. Christina Malmberg-Calvo, 1994. Case Study on the Role of Women in Rural Transport : Access of Women to Domestic Facilities, Sub-Saharan Africa Transport Policy Program, Working Paper No. 11, World Bank and Economic Commission for Africa.
8. Barwell, Ian, 1996. Transport and the Village : findings from African Village-Level Travel and Transport Surveys and Related Studies, World Bank Discussion Paper No. 344, Africa Region Series, Washington, D.C.
9. Integrating Gender into the World Bank's Work : A strategy for action, The World Bank, January 2002.
10. Africa Country Gender Database (ACGD), 2002.

Principaux documents de référence :

11. *La plate forme de Beijing* , Quatrième conférence mondiale de la femme, Septembre 1995
12. MPC, PADSE, Enquête permanente auprès des Ménages, *Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages avec un module budget et consommation* , EIBC, 1995
13. MASPFE/PNUD, *Programme cadre Genre et Développement* , Avril 1998
14. *Les hommes comme partenaires* : enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques des hommes dans la planification familiale, Engenderhealth, Conakry, 1999
15. DNS, MPC Guinée, 2000. *Enquête démographique et de santé (EDSG-II)* , avec l'appui financier de USAID, FNUAP, Banque Mondiale (PPSG), OMS, UNICEF
16. UNICEF GUINEE, *Situation des femmes et des enfants en Guinée*, 2000
17. MASPFE, *Situation des femmes travailleuses en Guinée : Accès aux instances de prise de décision et aux postes de responsabilités*, Conakry, 2000
18. MAE/MASPFE/FAO, *Programme cadre genre et développement agricole*, Conakry, 2000
19. MASPFE/DSRP, *Etude de la place des femmes dans le secteur informel*, 2001-2002
20. MEF, *Genre, population et Développement dans le DSRP* , document de travail, Octobre 2001
21. MEPU/EC, *Annuaire statistiques*, 2001-2002
22. MEF, *Stratégie de réduction de la pauvreté*, document final, 2002.
23. *Enquête nationale sur la séroprévalence du VIH/SIDA en Guinée*, 2002 (BM, USAID, UNICEF, FNUAP, PNUD, GTZ).
24. *Rapport sur le développement humain*, PNUD, 2002.
25. PNUD, *Objectifs de développement pour le Millénaire*, 2000